

CAHIER
1

Séquences territoriales et paysagères



Partenaires



Denges



Lully



Prévèrenge



Saint-Prex



Tolochenaz

Bureaux mandatés

MAP | Monnier
Architecture du Paysage

b.plan engineering

stucky >

SOMMAIRE

1 CONTEXTE	4
1.1 Postulat de départ	5
Secteurs distincts	
Centres à connecter	
Réseaux efficaces	
1.2 Schéma de principe	6
Axes de désires	
Réseaux existants	
Pôles de développement	
1.3 Plan de synthèse	7
3 secteurs	
7 séquences	
8 nœuds	
2. SÉQUENCES TERRITORIALES	8
Séquences opérationnelles	9
2.1 S1 St Prex, Lully “Sentier Patrimoine”	10
2.2 S2 Tolochenaz, Morges “Au fil de l’eau”	12
2.3 S3 Préverenges, Denges “De Bourg en bourg ”	14
2.4 S4 Ecublens, Chavannes-Près-Renens “Entre Ville et Champs ”	16
2.5 S5 Renens, Prilly “Paysage en Mutation”	18
2.6 S6 Lausanne centre “Corridor CFF”	20
2.7 S7 Pully, Lutry “Chemin du Coteau”	22
3. SÉQUENCES D’AMÉNAGEMENT	24
Situation Urbaine	25
3.1 Situation urbaine “Centre Urbain”	26
3.2 Situation urbaine “Traversée Villageoise”	27
3.3 Situation urbaine “Rue résidentielle”	28
3.4 Situation urbaine “Quais”	29
Situation de Liaison	30
3.5 Situation liaison “Voies CFF”	30
3.6 Situation liaison “Liaison Routière”	31
Situation nature	32
3.7 Situation nature “Sentier Sauvage”	32
3.8 Situation nature “Promenade Parc et Jardin”	33
3.9 Situation nature “Chemin de Campagne”	34
4. LES NŒUDS	35
4.1 Parcs Naturels	36
4.2 Parcs Publics et Coulées Vertes	38

1. CONTEXTE

Le présent dossier est élaboré en vue de la mise en œuvre d'une voie verte, pour l'agglomération Lausanne-Morges. Des études ont déjà été menées dans ce sens, en particulier sur le territoire de la Région Morges.

Un **tracé préférentiel** pour la voie verte, est élaboré entre St-Prex et la Venoge, par le bureau Urbaplan, Christe et Gygax ingénieurs SA, Mosini et Claviez SA ingénieurs géomètres, en concertation avec les communes et acteurs du projet (rapport final daté de septembre 2015).

En regard de ces “chantiers”, le présent mandat fait le point sur l'état d'avancement, la faisabilité de chaque séquence déjà projetée, et propose un concept de tracé à travers l'ensemble du territoire de Région Morges et l'agglomération de Lausanne.

L'étude a pour objectif **l'élaboration d'un tracé** et d'un concept d'ensemble, puis d'une charte d'aménagement opérationnelle. Le séquençage du territoire permet de hiérarchiser la priorité des interventions, de donner des intentions d'aménagements, voire pour certains tronçons d'établir un avant-projet.

Cette étude rassemble les acteurs du projet dans une démarche concrète, et se divise en trois phases de travail :

- le présent dossier traite de la **phase 1** de définition des séquences d'aménagement et des intentions de projet.
- la **phase 2** prendra la forme d'une charte d'aménagement opérationnelle et contextualisée.
- la **phase 3** élabore une stratégie de mise en œuvre avec évaluation des coûts.

CONCEPT VOIE VERTE (extrait du SDRM CHANTIER 5)

“La voie verte correspond à un **itinéraire partagé accueillant l'ensemble des mobilités douces**, notamment: les réseaux cyclables et piétonniers, de loisirs et utilitaires, ainsi que les rollers et personnes à mobilité réduite (PMR). En tant qu'axe structurant, elle vise à faciliter les déplacements urbains utilitaires et la multimodalité des trajets dans Région Morges, mais surtout à proposer **un cadre confortable, sécurisé et d'agrément** pour les déplacements touristiques, sportifs, de loisirs ou d'apprentissage des enfants. La qualité des connexions aux réseaux environnants tout le long de son tracé doit également être assurée.

En outre, la voie verte doit idéalement être facilement accessible à toute la population (40'000 habitants + 10'000 d'ici 2025 dans la Région de Morges). Elle est **reliée aux gares, polarités et différents secteurs de développement** à travers ses “dentrites” (chapitre 4), et dans la mesure du possible séparée des réseaux de transport individuel motorisé.

*A terme, la voie verte RM a pour vocation d'être **un des maillons de la future voie verte de l'agglomération Lausanne Morges (PALM)**, reliant Saint-Prex à Pully, voire au-delà.”*

RÉGION MORGES

Sur ce territoire la voie verte est qualifiée de **rurbaine**, elle dessert les anciens villages et localités proches de l'agglomération lausannoise-morgienne, s'organisant autour de la ville de Morges, centralité dynamique. Le schéma directeur de la Région Morges évoque la qualité du cadre de vie de cette région, constituée par l'urbanisation autant que la campagne et les espaces de nature.

L'étude de faisabilité conduite en 2014 par le bureau Urbaplan a mis en évidence un **tracé préférentiel** validé par les communes concernées de la région Morges et par le groupe de suivi. Notre étude reprend ce tracé en proposant une variante de connexion à l'est entre Préverenges et Denges.

La voie verte connecte les centres villageois de St Prex, Préverenges et Denges, à la centralité de Morges. Des connexions pour les usagers à vélos sont également envisagées de part et d'autres du tracé afin de faciliter l'accès depuis les communes voisines de Lonay, Echandens, Tolochenaz et Lully.

Le parcours en **sinusoïde** donne à découvrir le patrimoine local, tel que le sentier des vins, les bourgs historiques, les quais, les parcs et jardins, les espaces de nature liés aux cours d'eau. C'est un **“parcours loisir”** qui n'exclut pas d'être efficace et compétitif afin d'offrir une alternative à la voiture pour les déplacements quotidiens.

OUEST LAUSANNOIS SDOL (HORS ÉTUDE)

Sur l'ouest lausannois la voie verte est envisagée sous forme d'un **faisceau** et qualifiée de suburbaine.

L'ouest lausannois représente un territoire en mutation tourné vers l'agglomération de lausanne, et planifié par le Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois de 2004 (SDOL), actualisé en 2009. Un plan directeur intercommunal est également en cours d'étude depuis 2014.

Ce territoire est caractérisé par des entités géographiques distinctes :

Le lit de la Venoge s'étend jusqu'au bourg de Renges, occupé par du maraîchage et des terres agricoles. Le SDOL prévoit la préservation de ce secteur pour sa plus-value paysagère en planifiant un parc agro-urbain d'agglomération.

Le plateau de Renges, encore peu urbanisé au nord, s'étend au sud en direction de St Sulpice, occupé par la zone d'activités de

Valeyres en développement. L'urbanisation de type pavillonnaire, en fait un secteur de transition entre terres agricoles et secteurs urbains plus collectifs, en périphérie de Lausanne.

Un pli du relief ou ‘vallum morainique’ est perceptible depuis le bois d'Ecublens au nord jusqu'au bourg de St Sulpice et sépare le plateau de Renges du campus universitaire. (Ecublens et Chavannes-près-Renens).

La présente étude fait état des différents tracés à considérer pour une future voie verte d'agglomération à travers l'ouest lausannois en transformation de façon à orienter les décisions des acteurs du projet.

RÉGION LAUSANNOISE (LAUSANNE CENTRE ET SDEL)

La requalification de la RC1 entre Préverenges et le parc du Bourget va permettre d'assurer une connexion au sud à vocation de loisirs, reliant les grands parcs des rives au port d'Ouchy, au musée olympique et au quai de Belgique. Ce tracé sud n'est pas étudié dans le cadre de l'étude voie verte.

Le **tracé urbain** validé pour la voie verte d'agglomération à Lausanne suit les lignes CFF et permet une **desserte efficace des quartiers centraux**. Cet axe représente une alternative aux transports publics entre les gares de Lausanne et de Prilly-Malley, conciliant qualité du paysage et rapidité de déplacement. A l'est et à l'ouest, le tracé pourra se développer logiquement en direction des gares de Pully et de Renens. Le long des vois CFF l'itinéraire de mobilité douce voie verte se superpose avec un corridor écologique. Cette plus-value écologique sera intégrée et traitée avec le plus grand soin dans les aménagements projetés

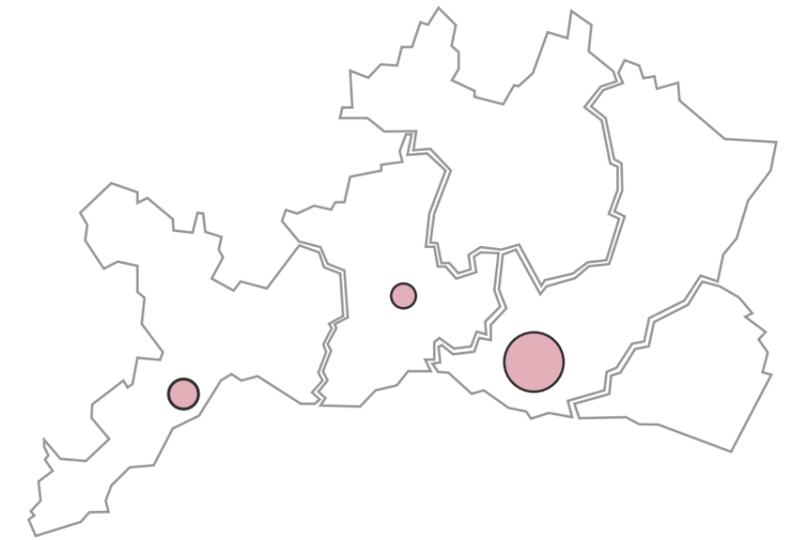
A Lausanne et agglomération, les plans de quartiers et grands projets en cours vont influencer et contraindre l'aménagement de la voie verte. La charte d'aménagement prévoit d'intégrer le tracé aux planifications en cours dans un souci d'adaptation et de coordination :

COORDINATION, HORIZON 2017 (Région Lausannoise) :

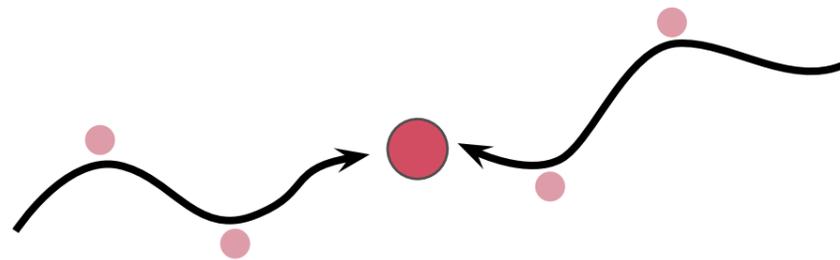
- Agrandissement de la gare de Lausanne, début des travaux en 2017 (Plateforme 10)
- Chantier de la 4ème voie CFF entre Lausanne et Renens, objectif de mise en service en 2020
- Futur quartier de la Rasude (plan de quartier en cours d'élaboration)
- Chantier de dimensionnement du pont CFF de Jurigoz, (travaux prévus 2018-2019)

1.1 POSTULAT DE DÉPART

- 3 SECTEURS DISTINCTS
- 3 CENTRES À CONNECTER
- 3 RÉSEAUX EFFICACES



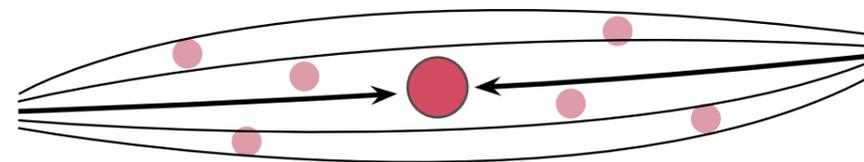
VOIE VERTE RURBAINE RÉGION MORGES



(Parcours sinusoïdale)

- Connexion des bourgs au centre de Morges
- Valorisation du patrimoine local
- Parcours **"confort"** de la mobilité douce

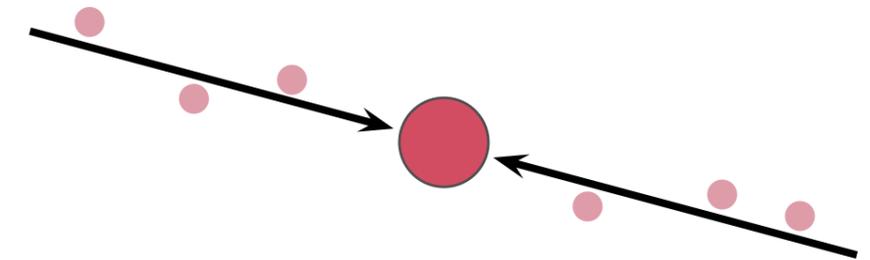
VOIE VERTE SUBURBAINE OUEST LAUSANNOIS



(Interface en faisceau)

- Connexion des zones de développement "SDOL"
- Valorisation du réseau existant
- Réseau en **"développement"** de mobilité douce

VOIE VERTE URBAINE RÉGION LAUSANNOISE

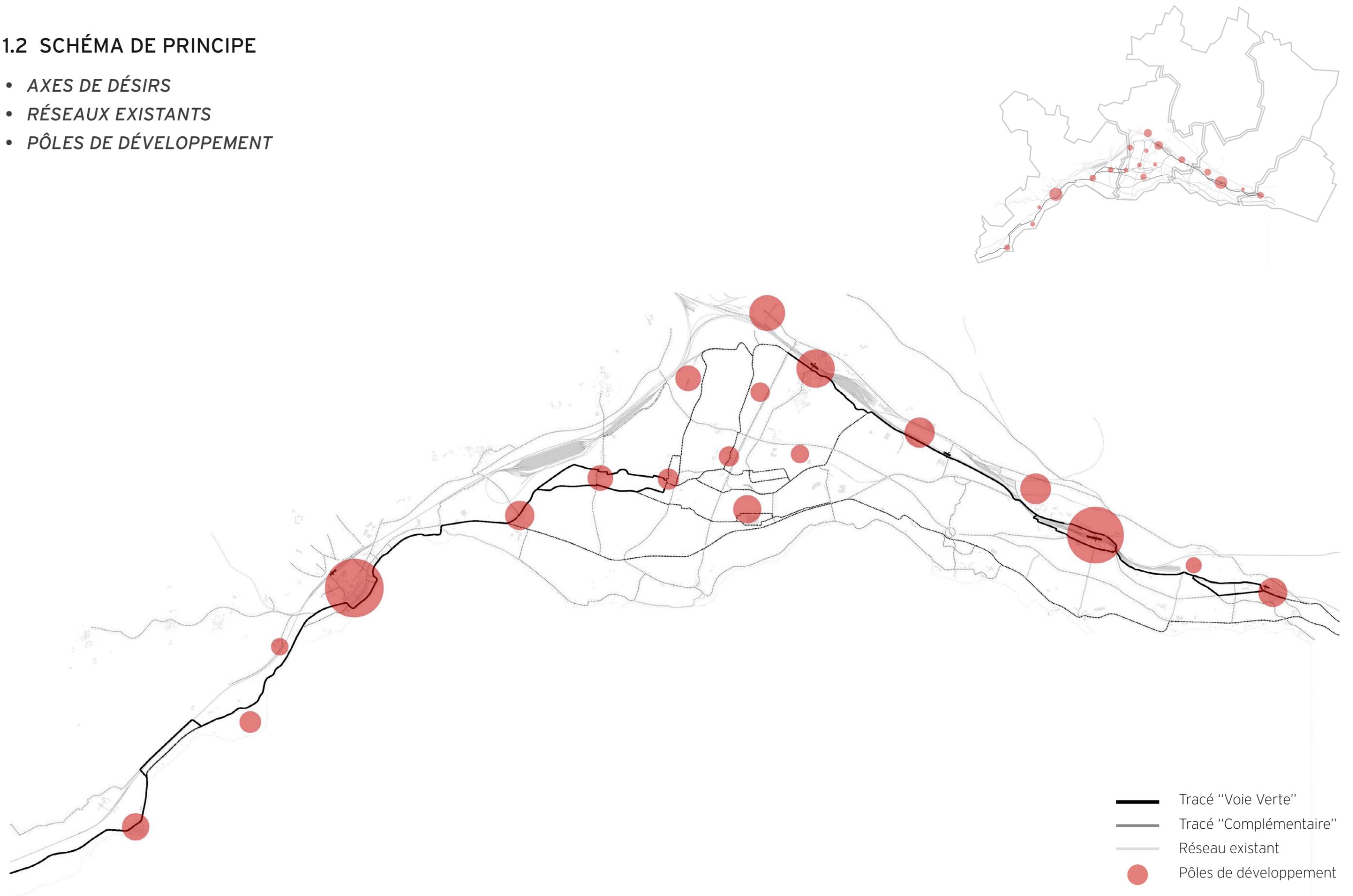


(Axe direct)

- Connexion au futur "Pôle Gare"
- Valorisation du corridor CFF
- Parcours **"rapide"** de la mobilité douce

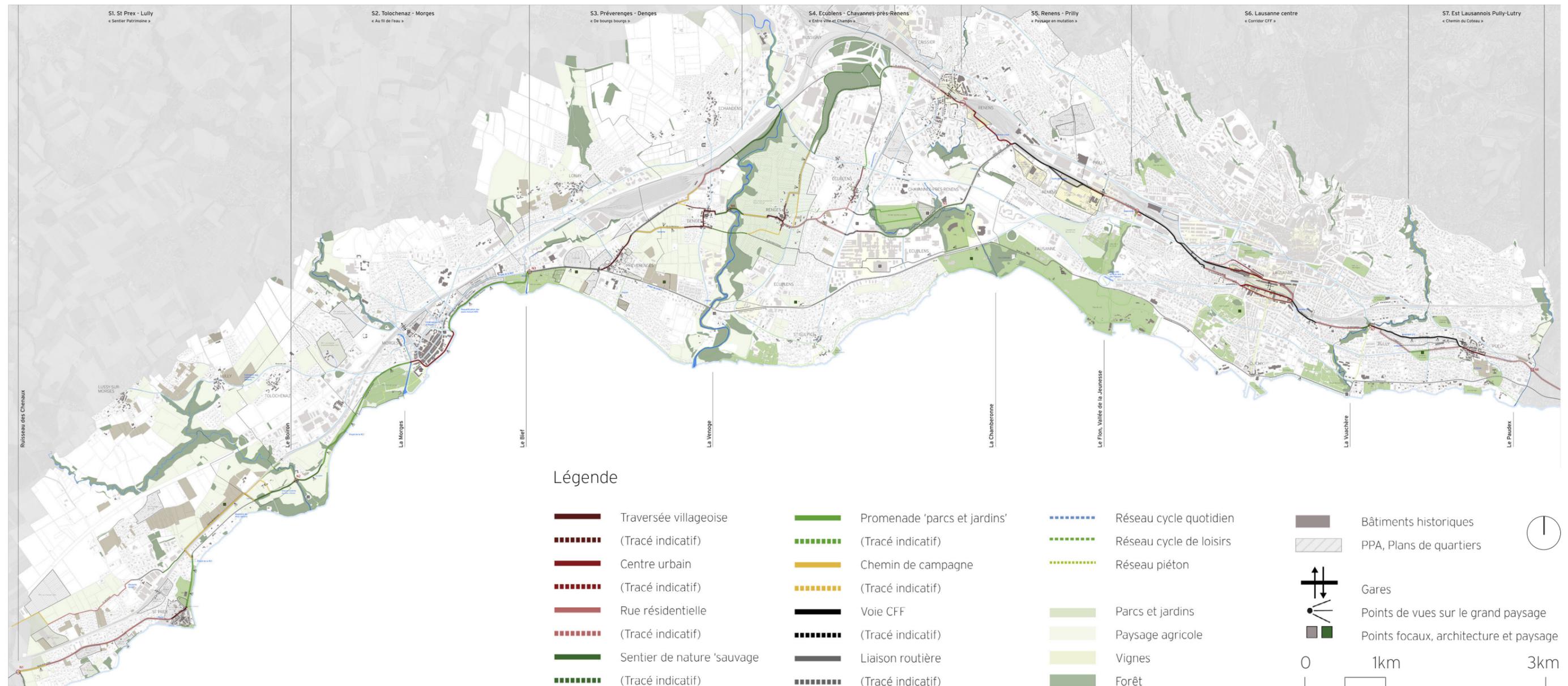
1.2 SCHÉMA DE PRINCIPE

- AXES DE DÉSIRS
- RÉSEAUX EXISTANTS
- PÔLES DE DÉVELOPPEMENT



1.3 PLAN DE SYNTHÈSE (annexe N°1, Plan 1:10'000e)

- 3 SECTEURS
- 7 SÉQUENCES
- 8 NŒUDS



2. SÉQUENCES TERRITORIALES

La voie verte de l'agglomération Lausanne-Morges traverse un territoire en partie urbanisé sur la rive nord du Léman. Les trois formes du territoire d'étude précédemment définies ont montré leurs spécificités : **contexte urbain**, densité à Lausanne, **bourgs historiques**, attrait des rives et tourisme local autour de Morges, terres agricoles et **grands équipements** sur l'ouest lausannois.

Malgré le développement urbain croissant de la région et les formes très distinctes des territoires traversés, l'hydrologie représente un élément stable. Le territoire est rythmé par les bassins versants de chaque cours d'eau. Le **franchissement des rivières** est un événement répétitif de la promenade et représente des **nœuds du parcours** à valoriser en tant que tels par le projet de voie verte: équipements, mobilier, signalétique, départ de sentiers au nord et au sud.

L'étude du tracé et sa mise en œuvre offrent un nouveau point de vue sur ces territoires et leur évolution :

RÉGION MORGES

Sur Région Morges, le tracé met en évidence **l'attrait** et la **proximité des rives** du lac comme. Le tracé bénéficie de séquences encore peu urbanisées tels que: champs agricoles, vignes, cordons boisés naturels.

QUEST LAUSANNOIS (SDOL)

Entre les centralités de Morges et de Lausanne, l'ouest lausannois se transforme, parfois se densifie et valorise son statut de campagne pour devenir une **destination prisée**.

RÉGION LAUSANNOISE

A Lausanne, le projet de voie verte est efficacement intégré au tissu urbain le **long des lignes CFF**. Il n'est pas relié aux grands parcs des rives mais dessert le centre-ville en empruntant le paysage spécifique du corridor ferroviaire. L'urbanisation de la ville de Lausanne est en effet liée à la construction du chemin de fer dans les années 1860-70, (lignes ferroviaires de Lausanne-Villeneuve-Saint-Maurice puis Lausanne-Fribourg.) Aujourd'hui, en plein cœur de la ville, la construction de la 4ème ligne CFF et l'agrandissement de la gare témoignent du dynamisme de **l'axe Genève-Lausanne** et du développement de l'agglomération.

Le tracé de la voie verte d'agglomération est découpé en 7 séquences définies par l'hydrographie du territoire, :

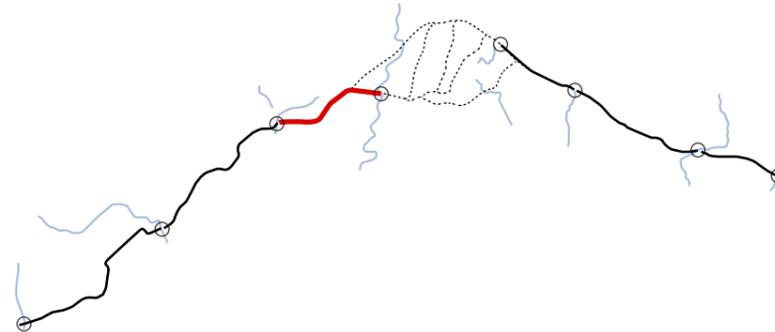
SÉQUENCE 1 située entre le ruisseau des Chenaux et le Boiron (St-Prex et Lully)



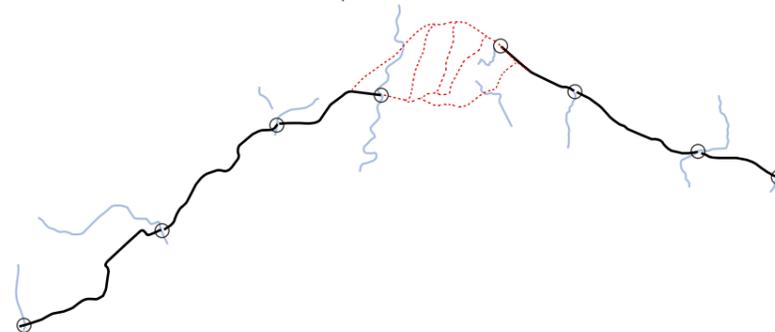
SÉQUENCE 2 située entre le Boiron et le Bief (Tolochenaz et Morges)



SÉQUENCE 3 située entre le Bief et la Venoge (Préverenges et Denges)



SÉQUENCE 4 située entre la Venoge et la Chamberonne (Ecublens et Chavannes-près-Renens)



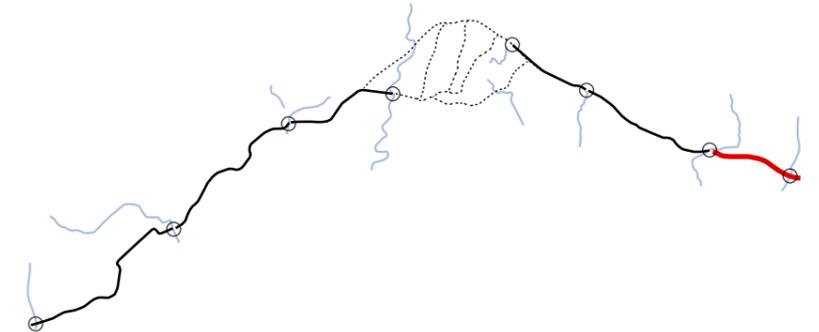
SÉQUENCE 5 située entre la Chamberonne et l'ancien lit du Flon, v. de la Jeunesse (Renens et Prilly)



SÉQUENCE 6 située entre l'ancien lit du Flon et la Vuachère (Lausanne centre)

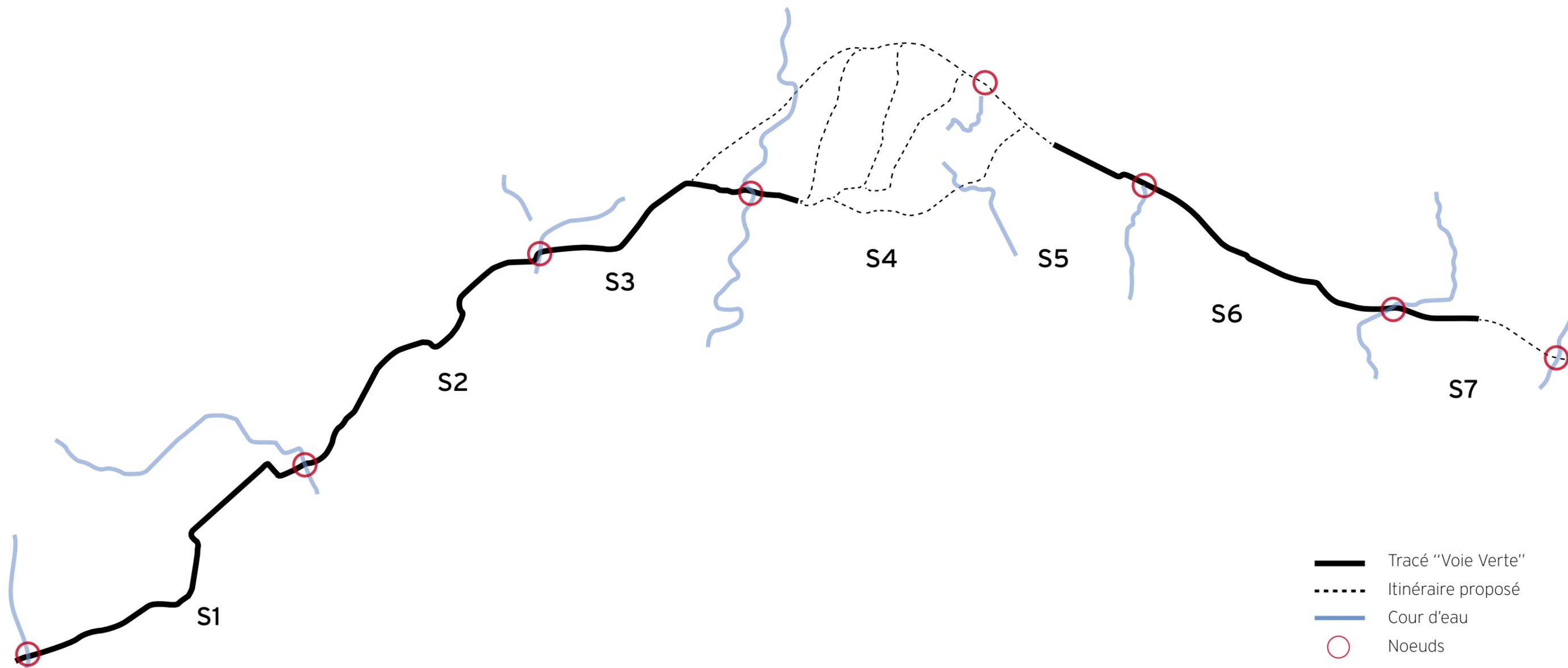


SÉQUENCE 7 située entre la Vuachère et la Paudèze (Pully et Lutry)



SÉQUENCES OPÉRATIONNELLES

- S1 "Sentier Patrimoine" - St Prex et Lully
- S2 "Au Fil de l'Eau" - Tolochenaz et Morges
- S3 "De Bourg en Bourg" - Préverenges et Denges
- S4 "Entre ville et Champs" - Ecublens et Chavannes-près-Renens
- S5 "Paysage en Mutation" - Renens et Prilly
- S6 "Corridor CFF" - Lausanne centre
- S7 "Chemin du Coteau" - Pully et Lutry



2.1

S1 ST PREX ET LULLY "SENTIER PATRIMOINE"

La charte d'aménagement pour cette séquence vise à programmer des aménagements **concrets et opérationnels**.

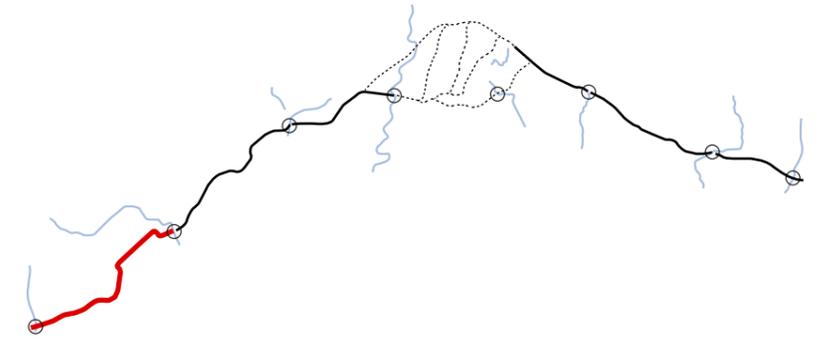
La séquence est cadrée par les cours d'eau, les cordons rivulaires et espaces de nature préservés. Le ruisseau des Chenaux à l'ouest est voisin d'un second cours d'eau, le Riau, à l'entrée de la commune de Buchillon. Ces deux rivières sont situées dans un environnement champêtre permettant l'ouverture sur le **paysage des rives du lac**. On trouve ponctuellement des fermes isolées marquées par de vieux tilleuls ou platanes solitaires.

Le tracé prévu pour la voie verte traverse le **bourg de St Prex** avec de part et d'autre des secteurs d'approche spécifiques :

En partie ouest, une vaste **séquence résidentielle** installée sur un plateau morainique offre un contexte défini par le tissu pavillonnaire et ses jardins privés. La rue est cadrée par des haies de charmilles ou des haies mixtes, par les murs ou murets surmontés parfois d'une haie, quelques bosquets de grands arbres et des fruitiers. Sur cet ancien **domaine viticole**, la voie verte bénéficie de la vue sur le lac occasionnellement lorsque les parquets de vignes ont été préservés. Ces lieux prennent déjà aujourd'hui, la forme de petits squares publics.

Depuis la route cantonale à l'est de St Prex, un tronçon résidentiel conduit à l'Avenue de Taillecou installée en surplomb du paysage des rives : **Débarcadère** de Taillecou, **Plage** de Chauchy et **Place** d'Armes. Le tracé emprunte ensuite la rue du Pont-Levis (centre de St Prex).

Plus au nord, le tracé se connecte aux voies CFF sur le Chemin de Monnivert et emprunte **"le sentier du patrimoine rouge et blanc"**. Ce secteur moins bâti permet de rejoindre la commune de Lully et les espaces naturels du Boiron en offrant un point de vue au sud sur les grands parcs et propriétés du rivage.

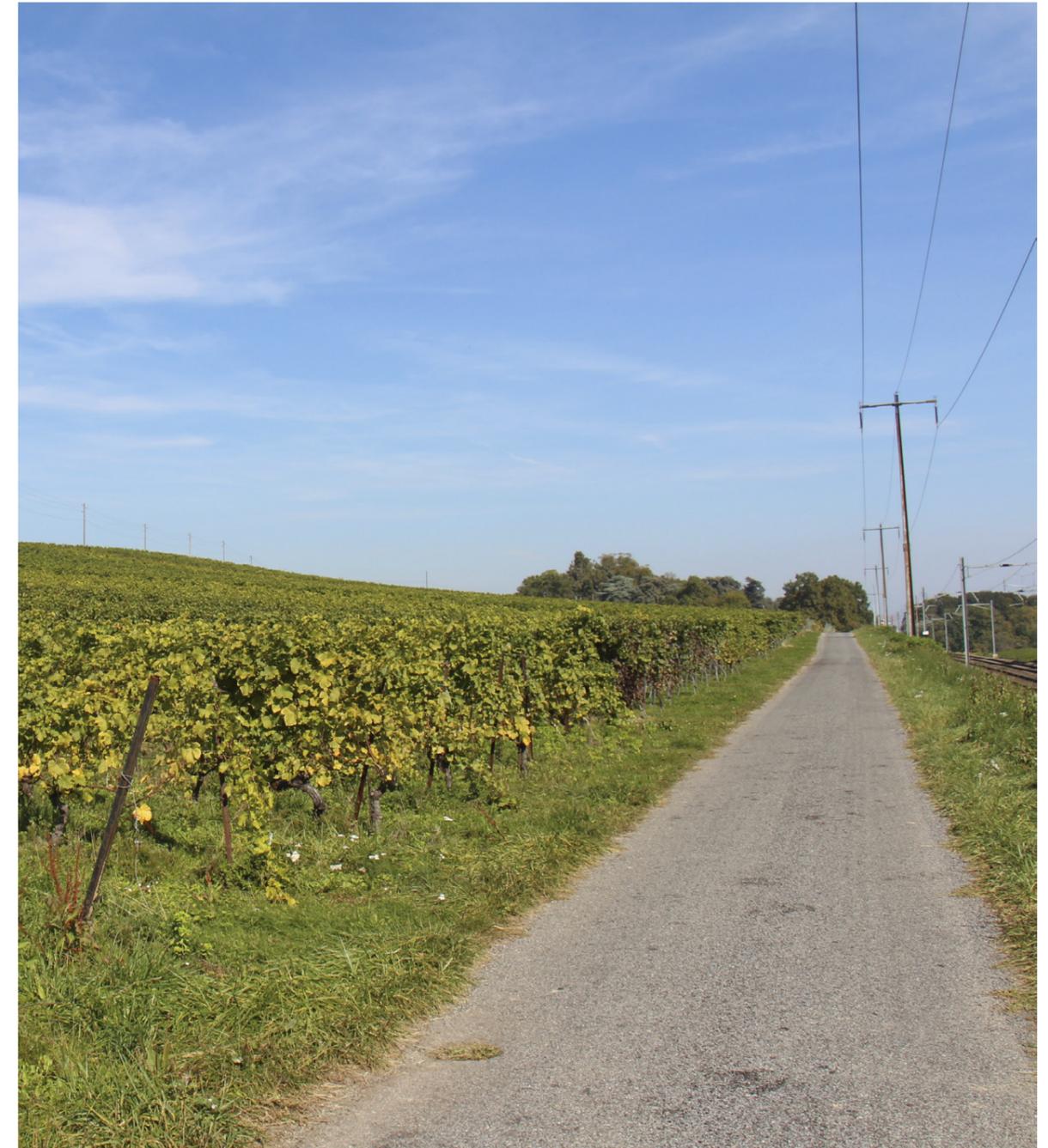


- S1.1 Route de Buchillon
- S1.2 Chemin de la Moraine
- S1.3 Chemin du Chauchy
- S1.4 Bourg (Place de l'Horloge)
- S1.5 Avenue de Taillecou (Place d'Armes)
- S1.6 Traversée RC1
- S1.7 Chemin de Pomeiry et Monnivert
- S1.8 Route de Morges RC1

Place de l'Horloge



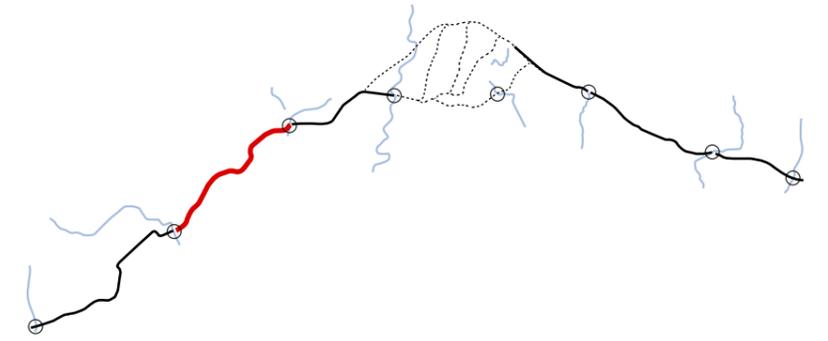
Chemin de Monnivert



Source photos: Maxime Monnier_MAP

2.2

S2 TOLOCHENAZ ET MORGES "AU FIL DE L'EAU"



La séquence 2 inclut le centre de Morges en empruntant les quais du Mont-Blanc et les quais Lochmann. Ce **tronçon déjà planifié** par la commune, fait l'objet d'études paysagères et de mobilités visant à réduire la circulation des véhicules et rendre priorité aux piétons et vélos.

A travers la commune de Tolochenaz, depuis les espaces naturels du Boiron, le tracé de voie verte bénéficie d'un contexte favorable de parcs et de nature en contact avec les rives. Cette séquence paysagère est qualifiée par le **Parc de l'ancienne rivière 'la Caroline'**, le cimetière de Morges et le Parc des Sports à Morges.

La continuité de la promenade sur le **Parc des Sports**, est un objectif visé, elle offre des points de vues réguliers sur le lac et se trouve sur l'ancienne **allée du château** de Morges historiquement appuyée d'un double alignement de platanes. Ces platanes préservés pour certains se trouvent 'noyés' dans la végétation du parc, et pourraient être valorisés.

Le réaménagement du Parc de Sports (PPA prévu pour 2016), devra intégrer le tracé de voie verte au nord sous les alignements plantés. Un **second tracé** est envisagé au travers du parc afin de rejoindre plus directement les quais du Mont-Blanc et de profiter de la vue sur le château.

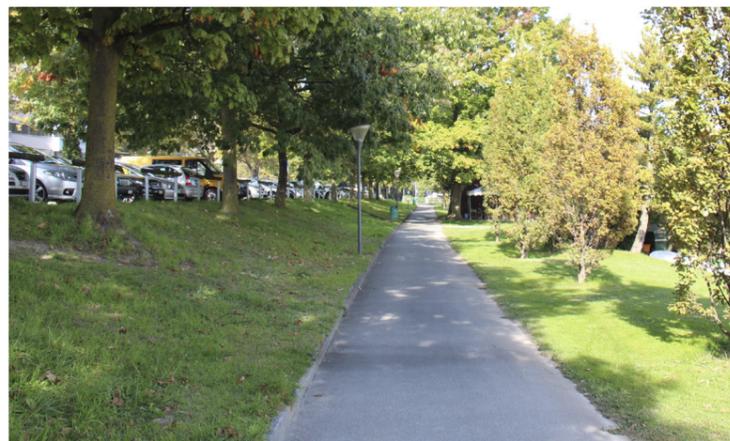
A l'est un **paysage jardiné** longe les quais Igor Stravinski depuis le centre de Morges, jusqu'au parc du Vertou traversé par la rivière du Bief. Les quais offrent une largeur de 12 à 15 m entre rives et jardins privés, pour envisager la voie verte sous forme de parcours pour vélos et pour piétons inclus dans un projet de parc.

La séquence 2 comprend la **traversée du Bief** assurant la connexion à la RC1 en direction de Préverenges.



- S2.1 Promenade du Boiron
- S2.2 Parc de la Caroline (cimetière)
- S2.3 Parc des Sports
- S2.4 Place Dufour
- S2.5 Quai du Mont-Blanc
- S2.6 Quai Lochmann
- S2.7 Quai Igor Stravinski
- S2.8 Parc de Vertou

Parc du Vertou et Parc des Sports



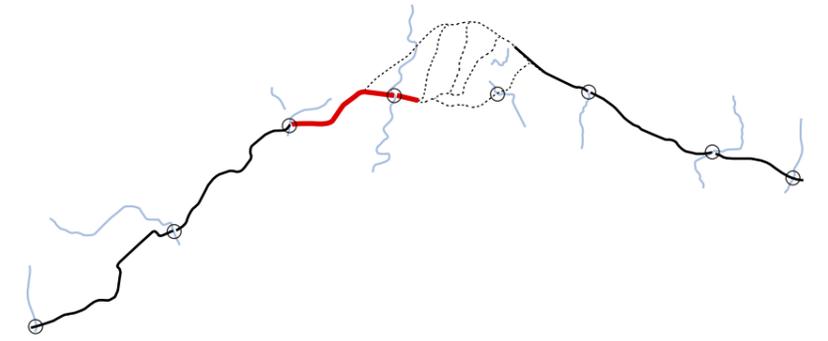
Quais du Mont-Blanc, Lochmann et Stravinski



Source photos: Maxime Monnier_MAP

2.3

S3 PRÉVERENGES ET DENGES "DE BOURG EN BOURG"



La charte d'aménagement pour cette séquence vise à proposer des aménagements concrets et opérationnels. La séquence 3 est caractérisée par des **séquences villageoises** et des chemins de campagne offrant de larges vues sur le paysage.

Depuis le parc du Vertou, le tracé emprunte la RC1, objet d'une étude de requalification. Les **éléments de la charte** seront intégrés à cette étude afin de coordonner les différents enjeux. La voie verte bénéficie d'un contexte favorable, une grande parcelle de vignes au sud permet la vue sur le lac.

L'Auberge de l'étoile marque le carrefour de la route d'Yverdon avec la route de Genève, et le début d'une **logique de faisceau**. Les infrastructures de transports se dissocient, la RC1 dessert le sud de Lausanne tandis que les voies CFF et l'autoroute bifurquent en direction de Bussigny et de Crissier.

Le carrefour de Préverenges représente donc un éventail de **destinations possibles** : la RC1 réaménagée est l'axe le plus direct pour rejoindre l'université de Lausanne, le Parc du Bourget, le port d'Ouchy et les quais de Belgique. Le tracé nord se divise, une branche connectée à Echandens et Bussigny tandis que le **tracé préférentiel** est-ouest relie les **bourgs historiques** de Préverenges, Denges et Renges en passant par la Venoge.

Ce tracé est-ouest dessert le futur parc périurbain de Renges-Venoge et le campus des universités. Une **variante** est envisagée via le chemin de Monteiron pour bénéficier des vues au sud (au nord) et vers le bourg de Denges.



- S3.1 Route de Genève RC1
- S3.2 Traversée de la RC1 (école)
- S3.3 Bourg de Préverenges
- S3.4 Route d'Yverdon
- S3.5 Route de Préverenges
- S3.6 Chemin de la Plaine
- S3.7 Bourg de Denges
- S3.8 Sentier de Denges

Bourg de Préverenges, Denges et Renges



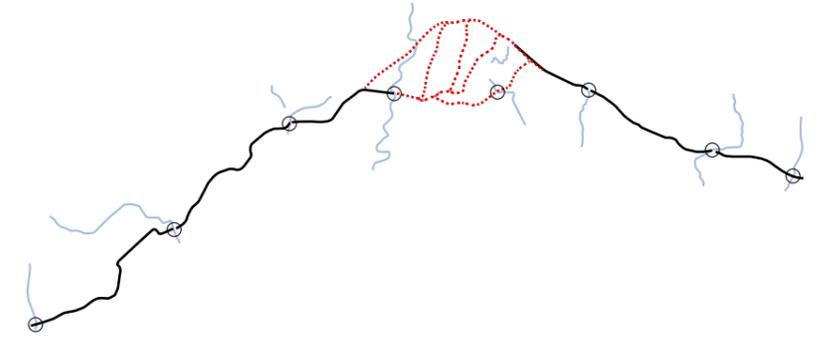
Sentier de Denges et Chemin des Vergers



Source photos: Maxime Monnier_MAP

2.4

S4 ECUBLENS ET CHAVANNES-PRÈS-RENEUS “ENTRE VILLE ET CHAMPS”



Le faisceau mis en place pour cette séquence est symptomatique d'un territoire plus complexe structuré par des **logiques nord-sud** et est-ouest. La **topographie** impose de rejoindre rapidement les voies à hauteur de Renens (Avenue du Tir Fédéral) ou de franchir la pente du coteau de Chavannes - Bourdonnette pour atteindre le plateau du Flon remblayé (Avenue du Léman, Avenue du Chablais, Vallée de la Jeunesse). Quatre à cinq parcours de connexion semblent pertinents pour diverses raisons :

- Le **Chemin des Chênes et des Crêts** en direction du nord, est une promenade en balcon offrant un point de vue remarquable sur le paysage. Ce tracé se connecte à la gare de Renens depuis le bourg de Renges, via le Chemin des Chênes et le Chemin des Crêts. Il a vocation de loisirs, modérément efficace pour se rendre au centre-gare de Renens.
- Le **Chemin de la Dent d'Oches** est un itinéraire sud d'intérêt pratique et paysager permettant de rejoindre depuis le bourg de Renges, l'UNIL, la Chamberonne et le Parc du Bourget. Il emprunte le Chemin du Jura, le Chemin de la Dent d'Oche, le Rolex learning Center, et la route de Blevallaire. Ce tracé profite d'un point de vue en belvédère sur le centre Lausannois et les grands cordons d'arbres en entrée de ville au sud.
- Depuis le bourg de Renges, un tracé nord-sud sans accident de relief emprunte **l'Av. du Tir-Fédéral** en direction de la gare de Renens, axe routier efficace mais peu agréable pour la pratique du vélo et des modes doux.
- Une variante de ce tracé est envisageable depuis le bourg de Renges, en passant par la **Rue de Bassenge** (centre historique d'Ecublens), les terrains sportifs de la Route du Bois et le Chemin de la Forêt. Ce tracé un peu moins direct permet d'éviter les infrastructures trop routières du Tir Fédéral pour rejoindre la gare de Renens par l'Avenue d'Epenex.
- Depuis le bourg de Renges, le **tracé de la Sorge** traverse l'Av. du Tir fédéral à hauteur du nouveau "Swiss Tech convention Center" et emprunte la route de la Sorge bénéficiant d'un superbe contexte paysager. Une **variante** de ce tracé est envisagée au travers des terrains sportifs plus au nord. Ce tracé dessert le **campus des Hautes Ecoles** et rejoint la rue du Léman, le quartier du Chêne puis le tracé de l'agglomération lausannoise le long des lignes CFF. Il donne accès aux quartiers résidentiels de Renens (plus au nord). Malgré une contrainte de pente, cette promenade traverse des ensembles paysagers remarquables, telles que le cordon de la Sorge ou les boisements du coteau de Chavannes-Renens. Du nord au sud, la rue du Léman offre un panorama sur le lac.



- S4.1 Bourg de Renges
- S4.2 Campagne Aux Chênes (ouest)
- S4.3 Bois d'Ecublens (ouest)
- S4.4 Avenue d'Epenex (ouest)
- S4.5 Bourg d'Ecublens (est)
- S4.6 Route du Bois (est)
- S4.7 Campus des Hautes Écoles (sud)
- S4.8 Route du Léman (sud)

Campagne aux Chênes et Bois d'Ecublens



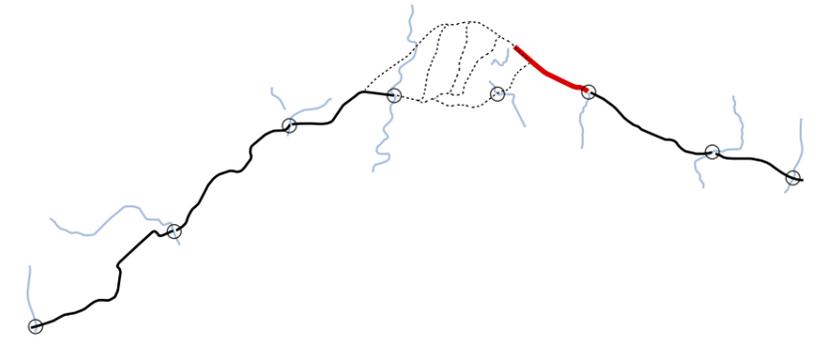
Avenue d'Epenex et Bourg d'Ecublens



Source photos: Maxime Monnier_MAP

2.5

S5 RENENS ET PRILLY "PAYSAGE EN MUTATION"



La complexité de cette séquence 5 impliquerait une **collaboration étroite** avec les communes de Prilly et de Renens afin de confirmer les hypothèses de tracé. En l'attente d'une coordination future, la charte d'aménagement constitue un **outil** d'aide à la décision pour la **validation** et l'aménagement de la voie verte à Prilly et Renens.

- Une séquence résidentielle permet de connecter à la gare de Renens depuis l'ouest, via **l'Avenue d'Epenex et le Chemin de la Forêt**. Cette séquence moins centrale représente néanmoins le début du tracé d'agglomération vers Lausanne à l'est, et le lien aux espaces de nature de l'ouest lausannois (bois d'Ecublens).
- Le plan de **quartier des Entrepôts** prévoit et régit une desserte de mobilité douce en direction de la gare de Renens, construite en pont au-dessus du passage du 1er août directement connectée aux quais de la gare. Les usagers peuvent également emprunter la rue de la Place de la Gare afin de rejoindre les aménagements de Renens-gare sud.
- A hauteur de **l'Avenue du Silo**, le cheminement se poursuit et permettrait de connecter au sud des voies CFF le quartier du Chêne au quartier des Entrepôts (Plan de quartier des Entrepôts daté de 2013, réalisation prévue pour 2014-2020). Cependant les CFF sont propriétaires d'un tronçon. Sur ce dernier secteur la présente étude envisage deux variantes du tracé : un cheminement en limite nord du quartier afin de suivre la logique d'efficacité et de proximité aux lignes ferroviaires, et un cheminement central bénéficiant des nouveaux aménagements de la "Rue des Entrepôts".
- Le **schéma directeur intercommunal de Malley** (SDIM) préconise une liaison modes doux qualifiée de "secondaire" le long des voies CFF au nord du Plan de quartier intercommunal de Malley-centre. La présente étude prévoit que la voie verte emprunte ce tracé secondaire actuellement propriété des CFF, et envisage une variante possible au sud à travers la nouvelle Place de la Coulisse et le projet d'aménagement de l'Avenue de Malley.
- Le tracé nord secondaire planifié par le **Schéma Directeur** intercommunal se poursuit au nord des plans de quartiers du "Chêne" et de "Kodak" à vocations mixtes (résidentiel et activités) et dont la réalisation est prévue pour 2016-2020. Le tronçon est également concerné par une **nouvelle infrastructure ferroviaire** en "saut de mouton" prévue pour 2016-2020. Ce "tracé secondaire", bien que situé au nord et à l'ombre de bâtiments pourrait être valorisé et constitue un **axe direct** efficace, profitable pour la voie verte d'agglomération. Le bien-fond linéaire concerné est aujourd'hui propriété de la commune de Lausanne.



- S5.1 Gare de Renens
- S5.2 Quartier des entrepôts
- S5.3 Avenue du Silo
- S5.4 Chemin du Chêne
- S5.5 Secteur Malley
- S5.6 Gare de Prilly
- S5.7 Future Place de la Coulisse
- S5.8 Avenue de Chablais

Aménagement CFF à Renens



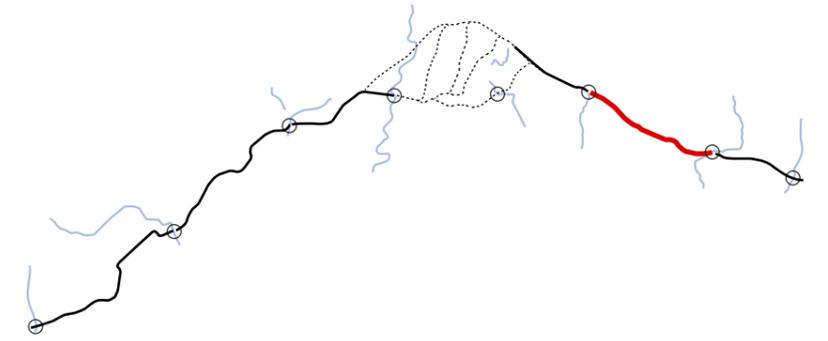
Secteur Prilly Malley



Source photos: Maxime Monnier_MAP

2.6

S6 LAUSANNE CENTRE “CORRIDOR CFF”



Sur cette séquence centre, le tracé à l'étude a déjà été validé précédemment, certains tronçons peuvent d'ores et déjà faire l'objet de **projets concrets**. (Languedoc, Jurigoz, Chandieu, Provence).

L'aménagement de **la passerelle du Martinet** assure la connexion à la gare de Prilly-Malley. Ce tronçon à caractère résidentiel pourra intégrer les éléments de charte. Depuis l'Avenue de Provence à l'est, une connexion reste à établir (à hauteur de la vallée de la jeunesse) au sud des voies afin de relier le talus ferroviaire au Chemin du Martinet. Il conviendra d'étudier la faisabilité et le coût de cet ouvrage. La voie verte traverse la grande Av. de Provence, puis longe les voies au nord du gymnase Provence pour gagner progressivement le haut du talus à hauteur des **jardins de quartiers**. (Ce tracé rejoint ensuite la passerelle et le Chemin du Martinet en direction de la gare de Prilly-Malley.)

Le chantier de la 4ème voie CFF entre Lausanne et Renens va induire des transformations et des opportunités de projet, en particulier pour le secteur de **Languedoc** à l'étude. Le tracé de voie verte est intégré au talus CFF au sud des voies entre le pont Marc Dufour et le nœud de Tivoli-Provence. A Lausanne, le tracé approuvé se poursuit de part et d'autre du centre-gare au sud des voies CFF. A l'est, la **séquence Fleurette** bénéficie d'un contexte résidentiel de qualité, le modèle de la villa urbaine offre une densité bâtie et des fronts de rue jardinés. Le tracé envisagé par le Chemin des Fleurettes ou des Epinettes, donne accès au Ch. Du Mont-Tendre. La connexion sur Fontenay permet d'atteindre le pont de l'Av. Marc Dufour et la séquence 'Languedoc'.

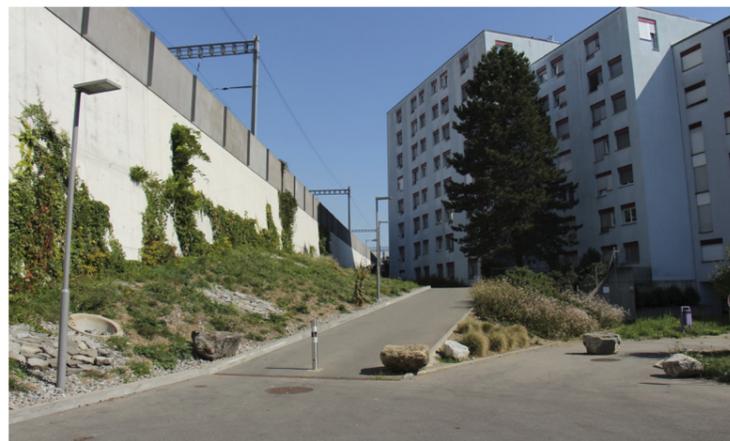
Lausanne gare-nord : Dans le cadre du projet de Pôle muséal, une connexion est-ouest de mobilités douces est planifiée par le Plan d'Aménagement Cantonal. Une option de tracé est envisagée par le Chemin de Villard. Plus à l'est une **planification concertée** programme le développement du futur quartier de la 'Rasude'. Les travaux sont prévus à l'horizon 2020, le projet est conduit sous la forme d'un MEP, dont les résultats seront transmis début 2016. Un cheminement de MD au sud du futur quartier est souhaitable dans le cadre de notre étude. La connexion de l'axe voie verte au nord de la gare est importante afin de desservir le centre.

Lausanne gare-sud : Dans le cadre de l'agrandissement de la gare de Lausanne, (début des travaux prévus pour 2017) la réflexion pour l'aménagement des espaces publics au sud de la nouvelle gare est conduite sous la forme d'un concours (résultat 2017). Deux variantes sont pour l'instant envisagées pour le tracé de la voie verte sur la rue du Simplon ou le Boulevard de Grancy. La voie verte est reliée au quartier "Sous-Gare" via la station de Grancy et le Chemin des Délices.



- S6.1 Chemin du Martinet
- S6.2 Talus CFF Provence
- S6.3 Talus CFF du Languedoc
- S6.4 Quartier des Fleurettes
- S6.5 Gare nord (Plateforme 10)
- S6.6 Gare sud (Boulevard de Grancy)
- S6.7 Quai Jurigoz
- S6.8 Chemin de Chandieu

Talus CCF, Martinet, Provence et Languedoc



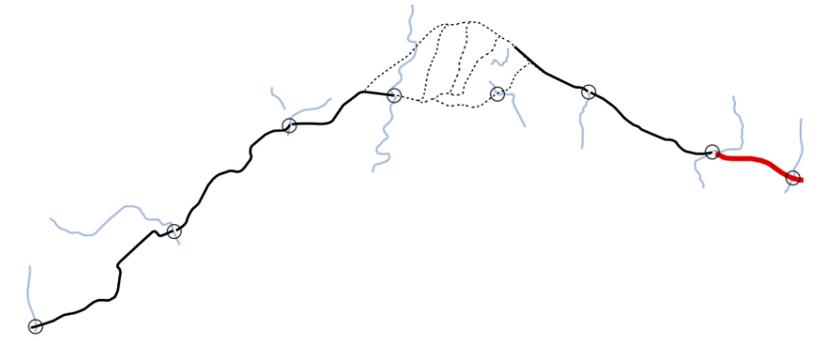
Plateforme 10 et quais Jurigoz



Source photos: Maxime Monnier_MAP

2.7

S7 PULLY ET LUTRY "CHEMIN DU COTEAU"



Cette séquence est étudiée dans un souci de **cohérence** et de faisabilité.

Les tracés gare-sud et gare-nord se rejoignent à l'est au croisement de l'Av. d'Ouchy - Av. de Montchoisi, à l'ouest au croisement Bd de Grancy - Chemin des Fleurettes. La charte d'aménagement élabore des propositions pour ces nœuds ou croisements. En partie ouest, le tracé de voie verte emprunte et valorise le **quai Jurigoz** caractérisé par les huit voies de maintenance au nord et l'ambiance ferroviaire de ce contexte. Le tracé gagne le Chemin de Chandieu en passant au sud du pont routier de Jurigoz, dont le chantier de dimensionnement est prévu. Les principes de la charte seront définis pour la séquence résidentielle de Chandieu et le franchissement des voies à proximité du pont sur **la Vuachère**.

La distance de 2.7 km séparant la gare de Lausanne et la gare de Pully-sud peut être parcourue à pied en 35 min par le **Chemin du Coteau**. A vélo, ce temps de parcours pourrait être réduit à 10 min. Le chemin en domaine public et large de 1m, est actuellement **trop étroit** pour le partage des modes, son élargissement nécessaire de 1 m à 1,70 m impliquerait une négociation avec les CFF, propriétaires du talus. Cette option offre une plus-value paysagère du fait de la situation en balcon, du site propre, et joue le rôle de **connexion urbaine**. En outre, le tracé sur le Chemin du Coteau est moins raide que son alternative sur le Ch. du Château-Sec.

A Pully, **deux variantes** de tracé au sud sont étudiées, l'une à caractère résidentielle emprunte l'Av. des Collèges, la seconde plus urbaine le long de l'Av. C.F. Ramuz bénéficie de l'allée de tilleuls en bordure du cimetière.

Plus à l'est, le centre de Pully est connecté au bourg de Lutry par la Route du Lavaux aujourd'hui peu pratique et peu conviviale pour le vélo et le piéton. Le projet d'agglomération prévoit sa **requalification d'ici 2018**.



- S7.1 Sentier de la Vuachère
- S7.2 Avenue des 2 Ponts
- S7.3 Chemin du Coteau
- S7.4 Gare de Pully

Sentier de la Vuachère



Chemin du Coteau



Source photos: Maxime Monnier_MAP

3. SÉQUENCES D'AMÉNAGEMENT

9 AMBIANCES TYPES QUE LA VOIE VERTE TRAVERSE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COUVERT

SITUATION URBAINE

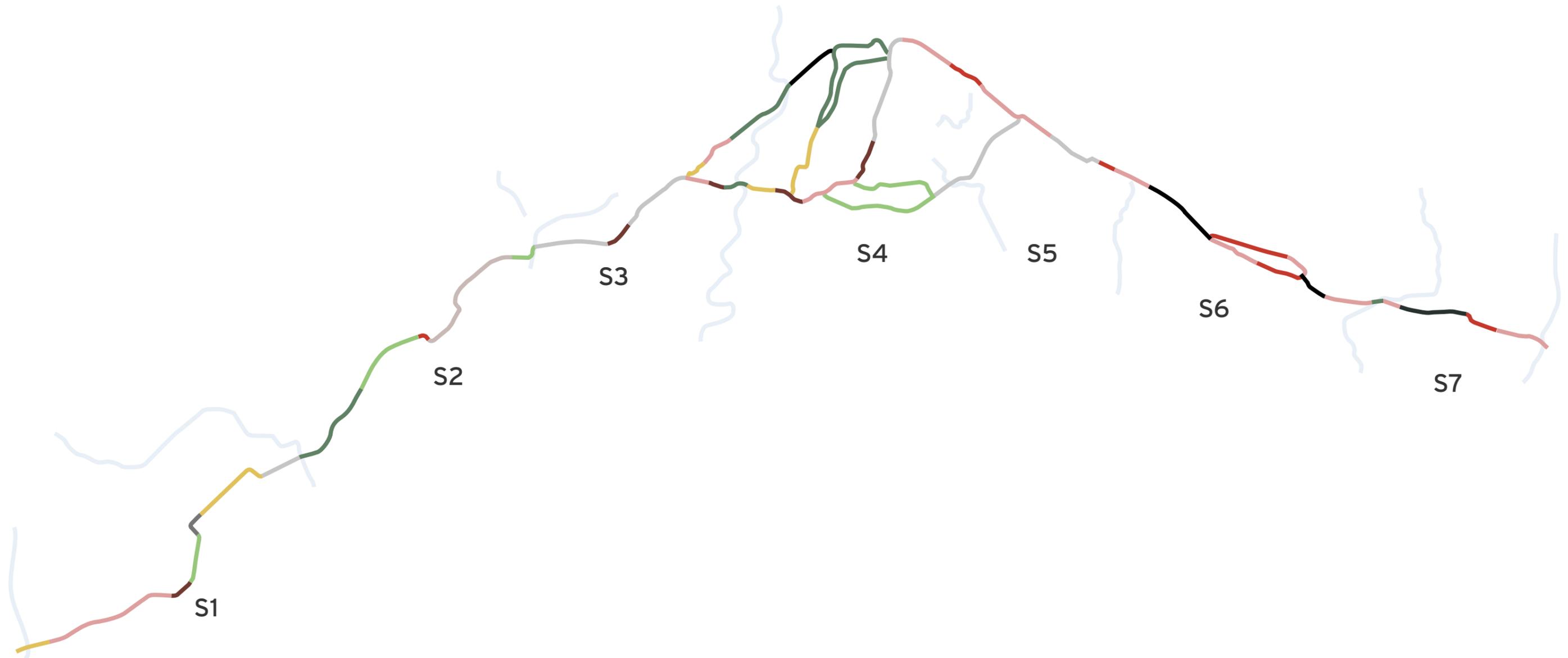
- Centre urbain
- Traversée villageoise
- Rue résidentielle
- Quais

SITUATION LIAISON

- Liaison routière
- Voies CFF

SITUATION NATURE

- Sentier "sauvage"
- Parc et promenade
- Chemin de campagne



SÉQUENCES OPÉRATIONNELLES

SÉQUENCES TRAITÉES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE (CHARTRE D'AMÉNAGEMENT)

SITUATION URBAINE

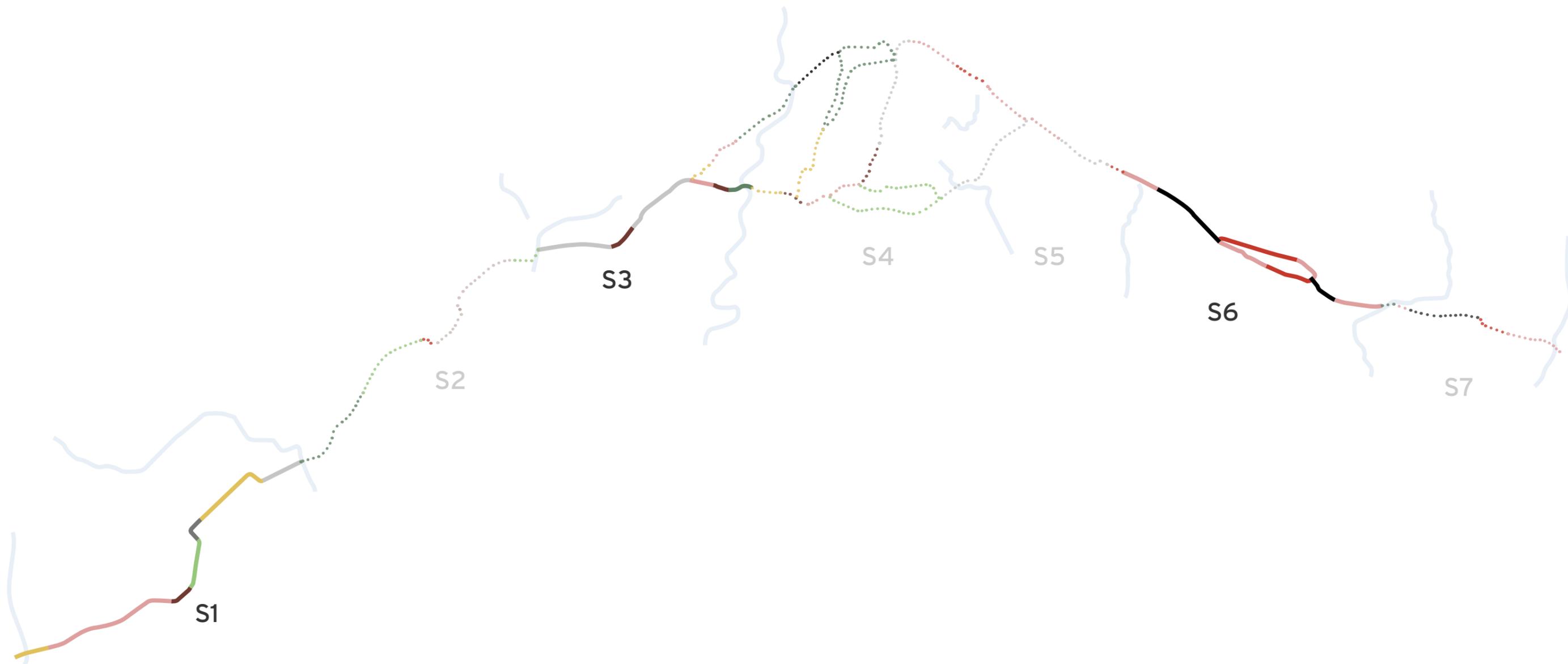
- Centre urbain
- Traversée villageoise
- Rue résidentielle
- Quais

SITUATION LIAISON

- Voies CFF
- Liaison routière

SITUATION NATURE

- Sentier "sauvage"
- Promenade "parcs et jardins"
- Chemin de campagne



3.1

SITUATION URBAINE "CENTRE URBAIN"

- S2.4 Morges: Place Dufour
- S5.1 Renens: Place de la Gare
- S5.6 Prilly-Malley: Gare et secteur Malley
- S5.7 Prilly-Malley: Place en Coulisse
- S6.5 Gare de lausanne : Pôle Muséal
- S6.6 Gare de lausanne: Boulevard de Grancy
- S7.4 Gare de Pully: Place de la Clergère

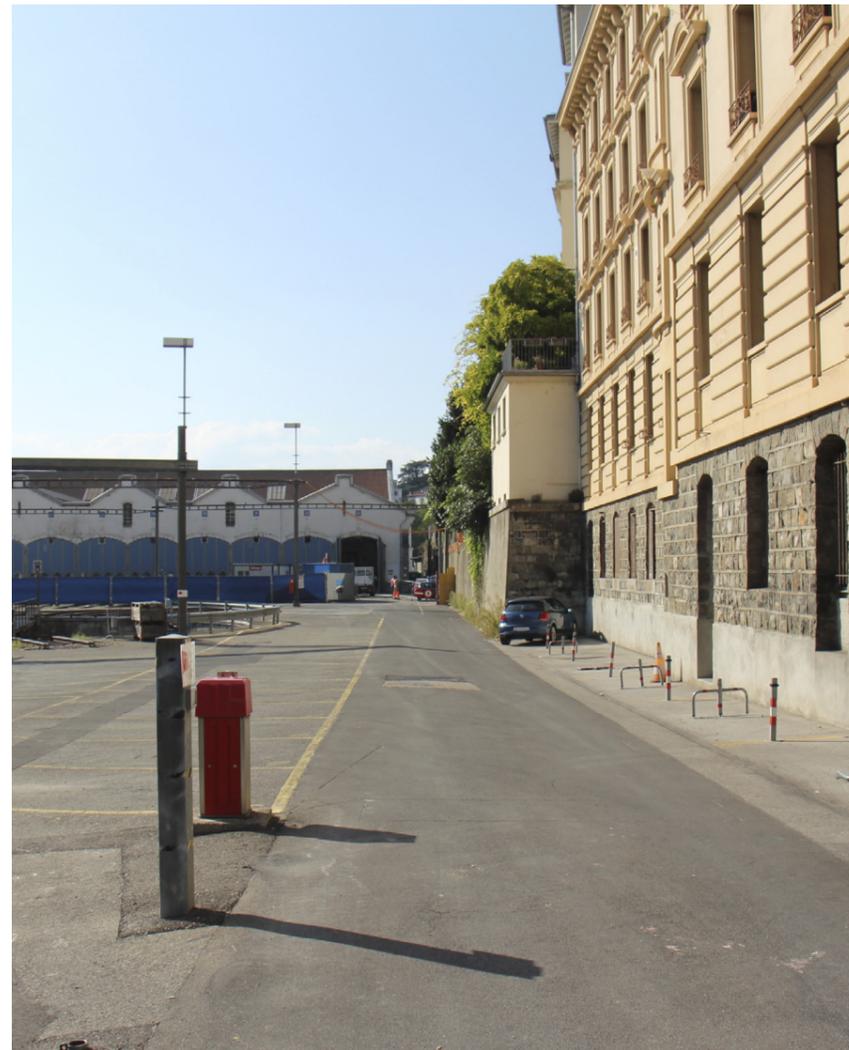
Ces lieux représentent les **futurs centres actifs** de l'agglomération, ils font l'objet d'études de développement, de projets d'espaces publics ou apparaissent déjà comme phase de chantier. Pour les usagers de la voie verte, ce sont des lieux de destinations, équipés de garages à vélos, on y trouve des activités, commerces, et stations de transports publics.

Les **places et lieux d'animation** renforcent la fréquentation de ces centres, le cycliste doit ralentir sa vitesse et n'est pas toujours prioritaire face au piéton, le tracé de la voie verte se fait plus discret parmi les aménagements existants ou à venir.

Gare Prilly Malley



Lausanne, Pôle Muséal



Morges, Place Dufour



Source photos: Maxime Monnier_MAP

3.2

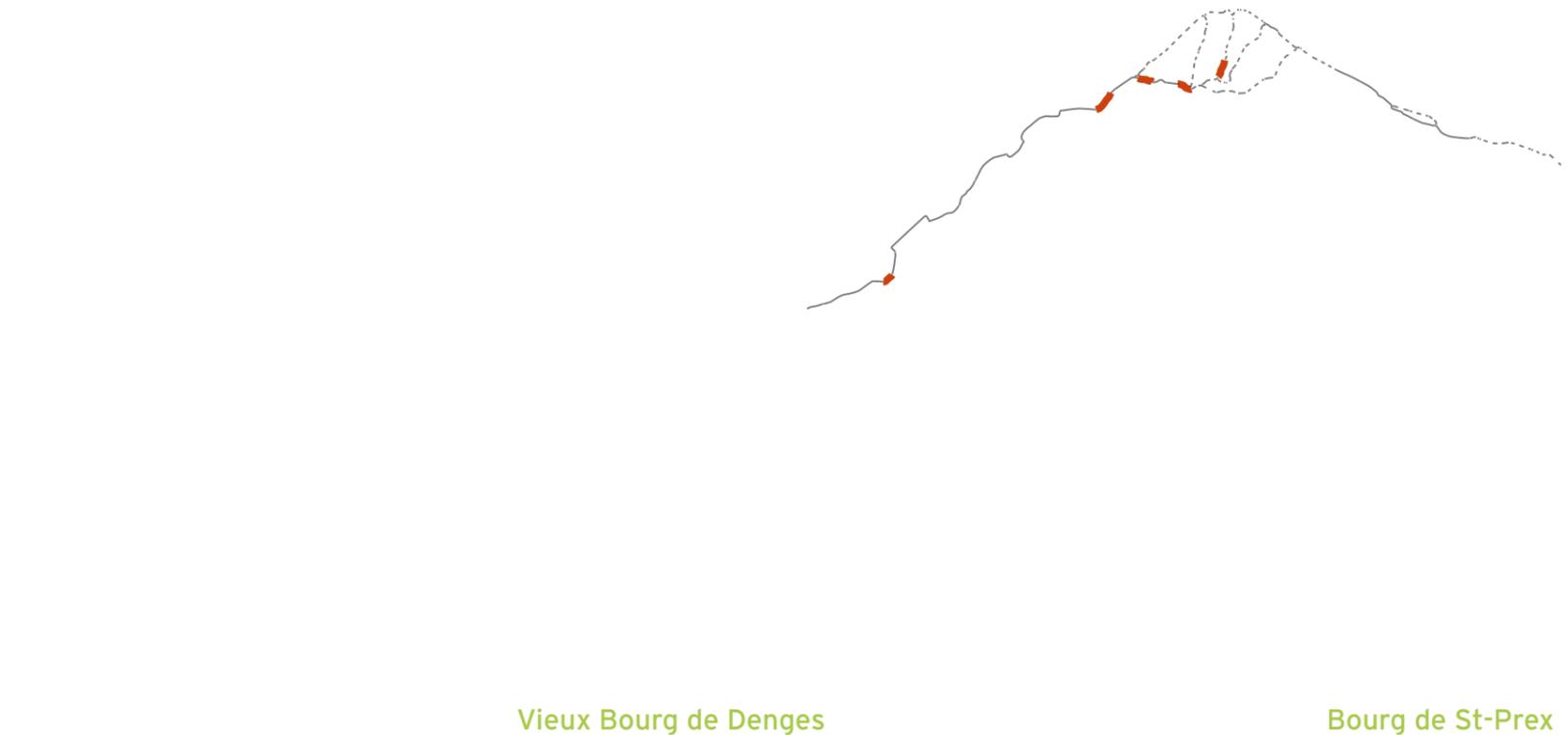
SITUATION URBAINE "TRAVERSÉE VILLAGEOISE"

- S1.4 Bourg de St Prex: Place de l'Horloge
- S3.3 Bourg de Préverenges: Place du village
- S3.7 Bourg de Denges: Le Vieux Bourg
- S4.1 Bourg de Renges
- S4.5 Bourg d'Ecublens: Rue de Bassenges

Les villages traversés ont un attrait touristique, les espaces sont plus ou moins aménagés par les municipalités car **l'authenticité** et le caractère du site ou du patrimoine bâti en font déjà des lieux d'intérêt.

Le parcours de la voie verte pourra être indiqué par une **signalétique** ou un **balisage** discret. Un arbre solitaire, un usage du mobilier pourra agrémenter la traversée. L'ambiance de village est **préservée**, des aménagements plus volontaires pourront être proposés par la charte d'aménagement s'ils ne nuisent pas au caractère de l'ensemble.

Place du village de Préverenges



Vieux Bourg de Denges

Bourg de St-Prex

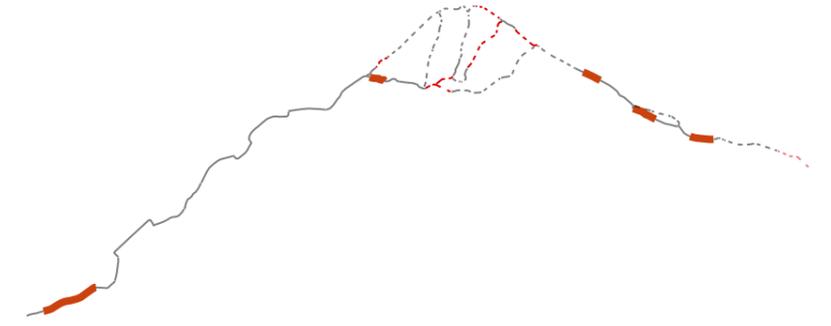


Source photos: Maxime Monnier_MAP

3.3

SITUATION URBAINE "RUE RÉSIDENTIELLE"

- **S1.1** St Prex: Route de Buchillon
- **S1.2** St Prex: Chemin de la Moraine
- **S1.3** St Prex: Chemin du Chauchy
- **S3.6** Denges: Chemin de la Plaine
- **S4.4** Ecublens: Avenue d'Epenex
- **S4.7** Chavannes-près-Renens: La Route du Bois
- **S5.2** Renens: Quartier des entrepôts
- **S6.1** Prilly Malley: Chemin du Martinet
- **S6.4** Lausanne: Quartier des Fleurettes
- **S6.8** Lausanne: Chemin de Chandieu
- **S7.2** Pully: Avenue des 2 Ponts



Ces espaces reflètent la tranquillité des quartiers d'habitation moins centraux, mais plus jardinés. Les rues sont qualifiées par le tissu urbain, de type **pavillonnaire, collectif ou semi-collectif**. Les extérieurs et les jardins offrent une structure et un contexte à la rue.

Les séquences résidentielles étudiées montrent que l'ambiance jardinée diffère en fonction du mode de gestion du foncier. Les **quartiers pavillonnaires** occupés par des maisons individuelles ou des grandes villas urbaines (3 ou 4 familles), comprennent des jardins privés ou coopératifs, reflétant plus d'individualité et d'appropriation dans leur forme. Au contraire, les extérieurs d'immeubles gérés collectivement, en principe plus économiques dans leur mode de gestion, produisent une **ambiance uniforme** sur l'ensemble de la rue.

Ces extérieurs collectifs, coopératifs ou privatifs représentent un contexte favorable pour la voie verte. Des **options d'aménagement** seront proposés par la charte en considérant la largeur de rue "de jardin à jardins", dans son ensemble, et afin d'intégrer l'axe de mobilité voie verte. De petits squares publics, ou la mise en valeur de certains éléments du contexte pourront **rythmer le parcours**.

St-Prex, Ch. de la Moraine



Lausanne, Ch. de Chandieu



Lausanne, Quartier des Fleurettes



Source photos: Maxime Monnier_MAP

3.4

SITUATION URBAINE "QUAIS"

- S2.5 Morges: Quai du Mont-Blanc
- S2.6 Morges: Quai Lochman
- S2.7 Morges: Quai Igor Stravinski

L'espace de quai sera en principe rendu aux piétons et utilisateurs modes doux, la voiture n'a plus qu'une place restreinte en surface, ce qui permet d'agrandir la surface jardinée en développant un principe de quai linéaire piéton à disposition des Morgiens. La fréquentation des quais déjà très élevée le week-end ne va pas diminuer, la voie verte s'intègre dans le contexte de la **promenade historique des quais et les vélos doivent modérer leur vitesse** dans un souci de partage de l'espace.

L'aménagement de la voie verte a pour rôle de **réserver un espace à l'utilisateur à vélo**, afin de lui permettre de rouler plus tranquillement. Cet espace est signalé par un marquage indicatif sans être pour autant une piste cyclable, ce qui invite à une prudence partagée des vélos envers les piétons et inversement.

Morges, Quai Igor Stravinski



Morges, Quai du Mont-Blanc



Morges, Quai Lochmann



Source photos: Maxime Monnier_MAP

3.5

SITUATION LIAISON "VOIES CFF"

- **S6.2** Lausanne: Avenue de Provence
- **S6.3** Lausanne: Talus du Languedoc
- **S6.7** Lausanne: Quai Jurigoz
- **S7.3** Pully: Chemin du Coteau



Selon Pierre Sansot, Poétique de la ville (1971), l'arrivée des trains ferait 'contrepoint à la ville "Ils pénétraient dans la gare, avec tellement d'autorité sombre, qu'ils semblaient, pour une fois, faire reculer la ville". Le **corridor CFF** dialogue avec l'environnement urbain : en pont, à niveau, en tranchée, et représente un paysage distinct et à part entière.

A Lausanne, les tronçons construits en tranchée offrent des **opportunités d'aménagement**, les talus sont valorisés par de la végétation principalement spontanée formant un "couloir" paysager. Les tronçons réalisés à niveau bénéficient moins de cette démarche et pourraient être davantage végétalisés.

Le dégagement des vues est permis par de larges **emprises non bâties**, ces ambiances participent à la qualité de la promenade : rails, ballaste, mats verticaux, profondeur de champ, talus ou environnement paysager, passage des trains, sonorités etc. Les séquences ferroviaires peuvent être apparentées pour certaines aux **séquences de parcs**.

Le tracé de la voie verte emprunte le corridor CFF pour la séquence **Languedoc**, la séquence du **Pôle muséal** et la séquence **Jurigoz**. Il se contente de longer les voies sur le Chemin des Loyes, la séquence Malley-Chêne et l'Avenue de Provence.

Certaines séquences représentent des **entre-deux fonciers**. Le Chemin du Coteau à Pully dont 1 m seulement est réservé en DP. La séquence Provence en partie propriété de la commune mais devra emprunter un segment aux CFF à hauteur de l'immeuble d'habitation collective (connexion à la séquence Martinet). La séquence Malley-Chêne entre la Gare de Prilly-Malley et le passage inférieur de la **Rue du Léman**, pourrait empiéter sur les emprises résiduelles propriétés CFF.

La charte d'aménagement vise à présenter la faisabilité de projets concrets, en particulier pour les séquences de **Jurigoz, de Provence et du Languedoc**. Ces projets pourront s'appuyer d'un concept de plantation.

Lausanne, Avenue de Provence



Lausanne, Quai Jurigoz

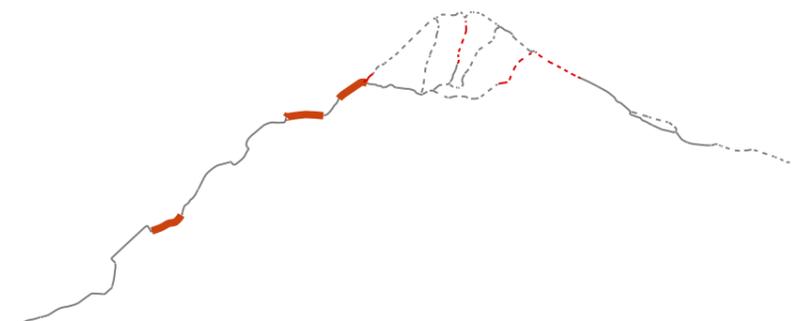


Source photos: Maxime Monnier_MAP

3.6

SITUATION LIAISON "LIAISON ROUTIÈRE"

- S1.6 St Prex, Lully: Tarversée RC1
- S1.8 St Prex, Lully: Route de Morges RC1
- S3.1 Préverenges: Route de Genève RC1
- S3.2 Préverenges: Traversée de la RC1
- S3.4 Préverenges: Route d'Yverdon
- S3.5 Préverenges: Route de Préverenges
- S4.6 Ecublens: La route du Bois
- S4.8 Chavannes-près-Renens: Rue du Léman
- S5.3 Renens: Avenue du Silo
- S5.4 Renens: Chemin du Chêne
- S5.5 Renens: Secteur Malley
- S5.8 Prilly: Avenue du Chablais



Les séquences routières nécessitent des aménagements en faveur de la **multimodalité**. Dans le cadre d'un aménagement de voie verte, la charte préconise de favoriser le site propre et les emprises réservées aux plantations. Il convient d'assurer la **continuité du parcours** malgré la contrainte de trafic.

Le tracé de la voie verte est concerné par la requalification de la RC1 pour le tronçon de la traversée du Boiron à St Prex - Lully - Tolochenaz, et le tronçon de Préverenges, entre la traversée du Bief et le carrefour de l'Etoile.

L'étude paysagère pour la requalification de la RC1 par l'Atelier du Paysage (2010) préconise une promenade en **site propre** pour le secteur du Boiron. Une seconde étude plus récente (2015, étude préliminaire de requalification) présente un plan d'aménagement et des variantes de projet. La charte d'aménagement voie verte devra prendre en compte ces orientations de projet afin de proposer pour les deux tronçons de RC1, une **solution cohérente**.

La Route du Bois à Ecublens est envisagée dans le cadre du tracé de voie verte en faisceau de l'ouest lausannois, aujourd'hui la route comprend une chaussée de 7 à 10m (2 ou 3 voies), entourée de 1 ou 2 trottoirs pour les piétons et modes doux. Le profil de la route pourrait être adapté dans une perspective de projet, en faveur du vélo et d'une vraie **promenade piétonne**. Une variante de tracé serait à envisager sur l'Av. du Tir Fédéral.

Le Rue du Léman est préconisée comme connexion du tracé de Région Morges, à la voie verte Lausannoise depuis **l'ouest lausannois**. Aujourd'hui une piste cyclable est déjà aménagée en partie sud, mais sa largeur de 2m est insuffisante.

RC1 entre St-Prex, Lully



Route Préverenges et RC1



Source photos: Maxime Monnier_MAP

3.7

SITUATION NATURE "SENTIER SAUVAGE"

- S2.1 Tolochenaz: Promenade du Boiron
- S2.2 Morges: Le Sentier Caroline
- S3.8 Denges: Le Sentier de la Venoge
- S4.3 Ecublens: Le Chemin des Crêts et Bois d'Ecublens
- S7.1 Pully: Le Sentier du Renard (la Vuachère)



Le tracé de la voie verte n'emprunte pas systématiquement les **sentiers** de pleine nature, en revanche la charte d'aménagement préconise de signaler les départs de sentiers et de **valoriser ces nœuds** en tant qu'espaces appropriables et partagés. Le chapitre 4 traite plus particulièrement de ces nœuds.

La nature est régulièrement perceptible lors du **franchissement** des cours d'eau. Les cordons rivulaires produisent des lieux ombragés et marquent la limite communale. Ces franchissements sont plus ou moins rapides : 50m parcourus pour traverser le ruisseau de Chenaux, 600m parcourus à travers les espaces du Boiron. Les préconisations de la charte tiennent compte du caractère **naturel et sensible** de ces lieux : revêtement infiltrant ou semi-infiltrant, économie d'intervention.

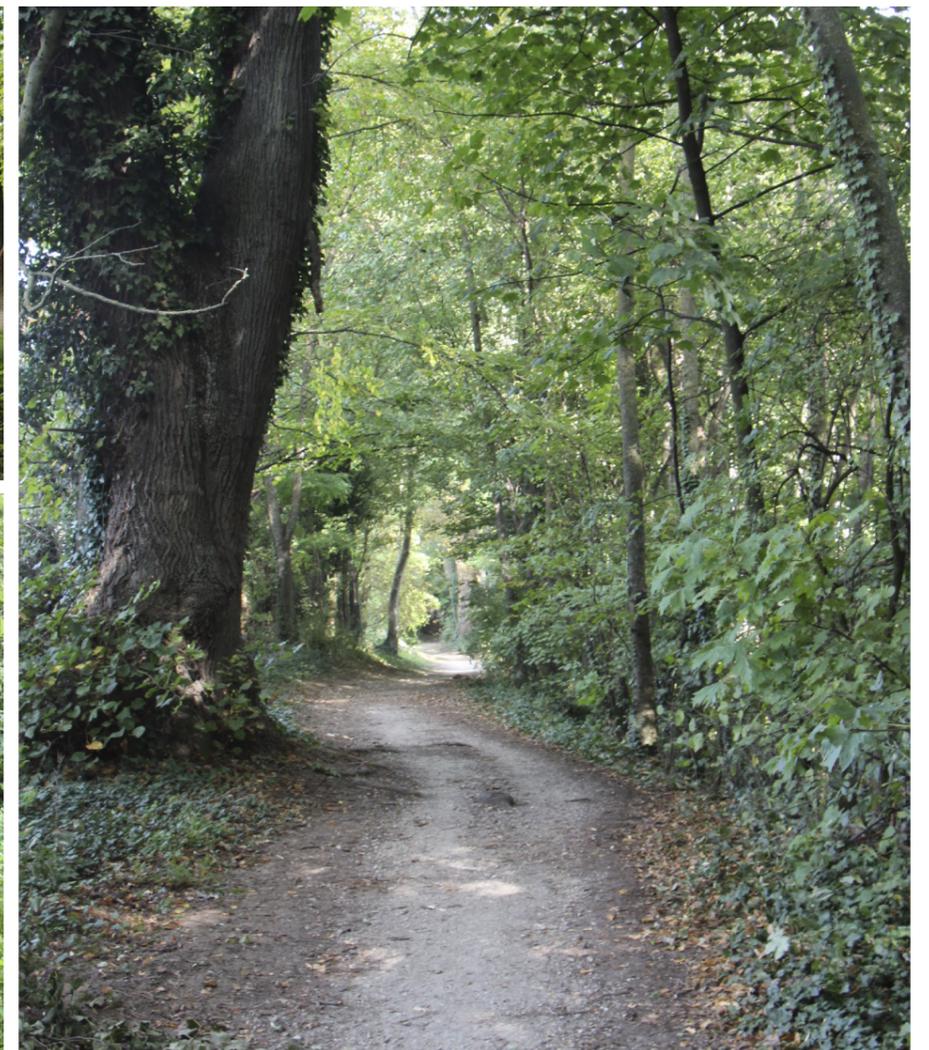
Tolochenaz, Promenade du Boiron



Denges, Pont de la Venoge



Tolochenaz, Sentier Caroline

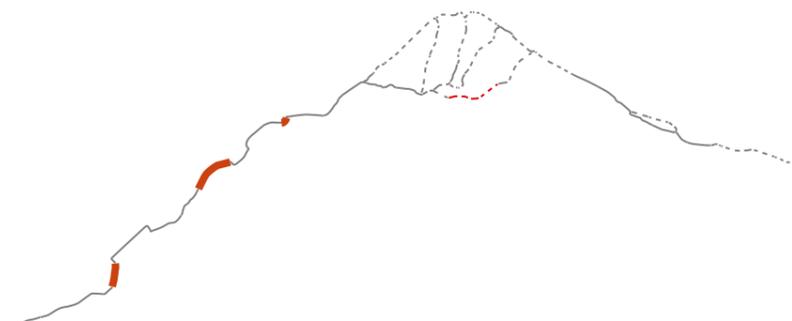


Source photos: Maxime Monnier_MAP

3.8

SITUATION NATURE "PROMENADE PARC ET JARDIN"

- **S1.5** St Prex: Place d'Armes
- **S2.3** Morges: Parc des Sports
- **S2.8** Parc du Vertou
- **S4.7** Chavannes-près-Renens: La Pala (Campus des Hautes Écoles)



Les séquences de **parcs et jardins** listées ci-dessus représentent des potentiels de projets et permettent de lire la voie verte comme un **"parc linéaire"**. Les préconisations de la charte seront développées en fonction de chaque contexte, les intentions spatiales pourront figurer sur le plan d'aménagement.

A St-Prex, la commune prévoit des travaux de sous-sol sur **l'Avenue de Taillecou** qui devrait passer en réseau d'eau séparatif. Un aménagement de la rue est donc envisageable. A Morges le réaménagement du **Parc des Sports** est prévu et pourra intégrer le projet de voie verte. La commune envisage également de requalifier le quai Igor Stravinski.

A Ecublens, **la Route de la Sorge** relie le campus universitaire aux futurs quartiers de Chavannes-Bourdonnette, puis donne accès à la gare de Renens via la Rue du Léman. Cet axe routier caractérisé par un contexte boisé remarquable, et par le passage du M1 en bordure des grands terrains sportifs, pourrait être aménagé en faveur des modes doux ou intégrer le projet de voie verte.

La végétation et le paysage déjà en place offre un **contexte favorable** pour les usagers, mais le développement de la voie verte offre un motif de requalification ou de valorisation de ces parcs publics (Caroline, Parc des Sport, Quai I. Stravinski).

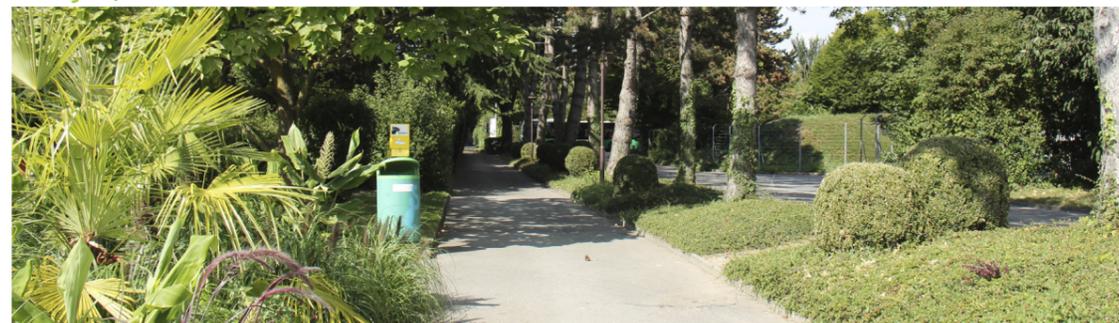
Morges, Parc des Sports



St-prex, Port de Taillecou et Place d'Armes



Morges, Parc du Vertou



Source photos: Maxime Monnier_MAP

3.9

SITUATION NATURE "CHEMIN DE CAMPAGNE"

- S1.1 St Prex: Route de Buchillon
- S1.7 St-Prex: Chemin de Monnivert
- S4.2 Ecublens: Campagne Aux Chênes



Les séquences de campagne bénéficient d'une **grande ouverture** visuelle sur l'environnement agricole, rural ou villageois. Les cordons d'arbres visibles de loin délimitent le champ visuel. Les usagers profitent de situations remarquables et d'un contexte **'ressourçant'**.

La charte oriente l'aménagement vers une **économie d'intervention**, et la mise en valeur des intersections par un événement visuel 'de premier plan' : arbre solitaire, mobilier, sculptures. De loin ces objets ou point focaux sont le signe d'un usage et d'un coin d'ombre en période estivale.

Ecublens Chemin des Chênes



Renges, Campagne aux Chênes



St-Prex, Rte de Buchillon et Ch. de Monnivert

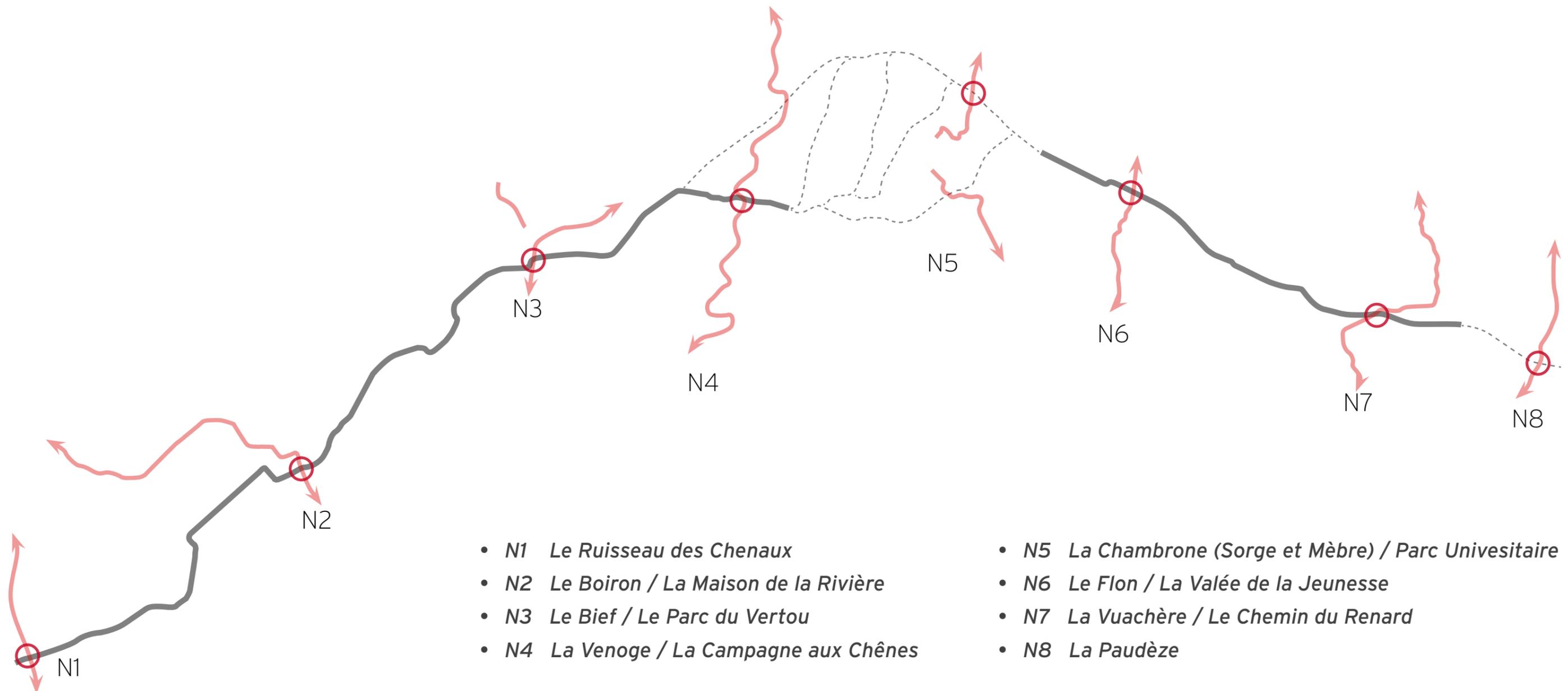


Source photos: Maxime Monnier_MAP

4. LES NOEUDS

LES NOEUDS REPRÉSENTENT LES FRANCHISSEMENTS DES COURS D'EAU PAR LA VOIE VERTE, ET FRÉQUEMMENT DES CROISEMENTS ET DÉPARTS DE SENTIERS. DEUX TYPOLOGIES DE NOEUDS SONT DÉFINIES:

LES NOEUDS LIÉS À DES ESPACES DE NATURE, SANS AMÉNAGEMENT CONSÉQUENT ET LES NOEUDS INTÉGRÉS AUX PARCS PUBLICS OU COULÉES VERTES.



4.1

LES NŒUDS “PARCS NATURELS”

- **N1** *Le Ruisseau des Chenaux*
- **N2** *Le Boiron / La Maison de la Rivière*
- **N4** *La Venoge / La Campagne aux Chênes*
- **N7** *La Vuachère / Le Sentier du Renard*
- **N8** *La Paudèze*



N1 : LE RUISSEAU DES CHENAUX délimite la séquence S1 (St Prex-Lully). Il est marqué d'un cordon ripisylve perceptible depuis la future voie verte sur 40-50m de parcours. Le cordon classé en **aire forestière**, présente des contours dessinés par une végétation de lisière (ourlet forestier) composée d'arbustes, de plantes herbacées ou vivaces. Les **exploitants agricoles** des champs voisins ont su garantir une distance à la lisière, permettant de préserver ce milieu.

Aucun **sentier piéton** ne parcourt le cordon, des accès nord-sud conduisent aux fermes alentours 150m plus loin, bordés d'alignements de frênes ou de fruitiers.

Dans le cadre d'un aménagement respectueux de cet espace, les structures en allées d'arbres pourraient être **renforcées**. Un ou deux fruitiers solitaires peuvent ponctuer les champs cultivés.

Le nœud est prétexte pour l'aménagement d'un sentier, d'une place d'arrêt ou d'un lieu de repos.

N2 : LA RIVIÈRE DU BOIRON s'étend pour les usagers de la voie verte, sur 500m (aire d'influence) de part et d'autre du cours d'eau. Le nœud du Boiron délimite les séquences S1 et S2.

Les espaces du Boiron, champêtres et boisés sont parcourus de promenades, **parcours VITA**, sentiers aménagés connectés au patrimoine rouge et blanc de St Prex. Des équipements tels que la **Maison de la rivière**, l'école de plongée, les plages et parcs des rives participent à l'attrait touristique de ce lieu.

Le Boiron a fait l'objet de travaux de restauration, accompagnés d'une démarche didactique de **sensibilisation au public**. Ces aménagements militent pour restaurer la migration des

poissons de rivière, et réhabiliter leur milieu de vie. Un plan partiel d'affectation réglemente le secteur ouest, la partie est, sera planifiée par un second **PPA** orienté vers la valorisation du paysage.

A hauteur du Boiron, la voie verte emprunte une portion de RC1, en **site propre** à l'est, le tronçon est déjà en partie réalisé. A l'ouest du Boiron, un site propre est préconisé au sud de la RC1. La voie verte emprunte le **pont routier** pour traverser le Boiron.

La charte d'aménagement préconise pour ces espaces la mise en évidence des **départs de sentiers** et l'aménagement de places de repos en lien avec le contexte. Le site propre nécessite une valorisation paysagère sur ce tronçon, les emprises résiduelles sont disponibles pour la plantation.

N4 : LE FRANCHISSEMENT DE LA VENOGE par la voie verte, relie les bourgs de Denges et de Renges. Il délimite les séquences S3 et S4. Le lit de la rivière est souligné par son cordon boisé, le cours d'eau décrit de nombreux **méandres naturels**, produisant des espaces naturels d'une grande richesse, caractérisés par une végétation de milieu humide.

Un sentier nord-sud jalonne la rivière depuis les rives du lac, jusqu'au bois Gondou (Echandens) et la STEP de Blembens plus au nord, parcourant ainsi une dizaine de km.

A hauteur du nœud, la Venoge est voisine de la **Campagne aux Chênes**, site valorisé par le schéma directeur de l'ouest lausannois en tant que Parc agricole périurbain.

La charte d'aménagement préconise un revêtement semi-infiltrant pratique pour le vélo et respectueux de l'environnement naturel,

la passerelle de franchissement pourrait être redimensionnée pour le passage des vélos.

N7 : LE LIT DE LA VUACHÈRE représente un environnement naturel relativement préservé de l'urbanisation par la topographie en creux. Des points de connexions sont aménagés pour le promeneur via le **“sentier du Renard”** ou le Chemin de la Vuachère. Une signalétique oriente et renseigne sur l'histoire, la géologie du lieu, la faune et la flore.

Ce nœud délimite les séquences S6 (Lausanne centre) et S7 (Pully-Lutry). Le tracé de la **voie verte** emprunte le Chemin de Chandieu et traverse la Vuachère vers l'Av. des Deux-Ponts. La rivière est située 20m plus bas, visible depuis la balustrade du pont. Les rives sont préservées par ce **relief**, et forment un bel espace de nature, les grands arbres agrémentent la promenade pour les usagers de la voie verte.

Au nord des voies, un replat est aménagé pour du stationnement à proximité d'un restaurant pizzeria. Le contexte et l'espace disponible invite à marquer un temps d'arrêt.

N8 : LA PAUDÈZE matérialise la limite communale entre Pully et Paudex, elle délimite la dernière séquence S8. La rivière naturelle au nord est ensuite canalisée lorsqu'elle traverse les quartiers bâtis. Au nord des voies, le Chemin de Pallin permet de rejoindre le Chemin des Anciens Moulins, et les **sentiers de promenade** en direction du nord. Le nœud est spécifique dans son ambiance du fait du pont CFF en viaduc et de l'ancien moulin préservé en contrebas. Les façades historiques abritent à l'est des jardins en contact avec la rivière.

Tolochenaz, Maison de la Rivière



Sentier de la Venoge (Denges) et de la Vuachère (Pully)



Source photos: Maxime Monnier_MAP

4.2

LES NOEUDS “PARCS PUBLICS ET COULÉES VERTES”

- **N3** *Le Bief / Le Parc du Vertou*
- **N5** *La Chamberonne (Sorge et Mèbre) / Parc Universitaire*
- **N6** *Le Flon / La Vallée de la Jeunesse*

- **NOEUDS INTERMÉDIAIRES** *Parc des Sports (Morges) et Coulée verte du M2 (Lausanne)*



N3 : LE BIEF délimite la séquence S2 (Tolochenaz-Morges) de la séquence S3 (Préverenges-Denges).

La voie verte traverse le Parc du Vertou et son port de plaisance. Le contexte du parc permet de lire le changement de séquence comme un **lieu récréatif** et un site touristique à découvrir.

L'aménagement voie verte doit assurer un confort d'utilisation et une largeur optimale pour le **partage des modes**. En longeant le Bief, la connexion existante à la RC1, n'est pas commode pour les usagers à vélos.

N5 : Le nœud 5 concerne le réseau hydrographique situé entre les communes de Ecublens, Chavannes-près-Renens et Renens. Il délimite les séquences S4 et S5.

Au nord, la Mèbre délimite les communes de Renens et Prilly, elle chemine parmi les quartiers de logements, influence les formes urbaines puis disparaît sous terre, au niveau de la rue de l'Industrie. Elle **ressurgit** à Renens rue du Simplon. Plus au sud, la Mèbre se jette dans la Sorge à hauteur de l'UNIL pour former la Chamberonne en bordure du Parc du Bourget.

Au sud du pont CFF de la rue du Simplon, le tracé de la voie verte traverse la Mèbre de manière fictive (rivière canalisée souterraine). La rivière n'est plus du tout perceptible en surface et sa présence pourrait être **symbolisée** par un aménagement. Ce nœud nécessite des infrastructures (pont, rampe d'accès) et marque la connexion entre le futur quartier des Entrepôts et la Place de la Gare à Renens. Connexions piétonnes et connexions vélos sont envisagées dans le cadre du **projet de la gare**.

La route de la Sorge et ses espaces paysagers remarquables, constitue une **hypothèse de tracé** pour la voie verte, l'étude pour l'aménagement du site de l'UNIL (novembre 2013) envisage sa requalification en faveur du vélo.

N6 : L'ANCIEN TRACÉ DU FLON nous sert à délimiter les séquences d'aménagement S5 et S6.

La rivière à **ciel ouvert** sillonnait les terres agricoles avant l'urbanisation de Lausanne, à l'emplacement de l'Avenue de Provence et depuis le centre historique et le nord de la ville. Le Flon se déversait dans le lac Léman via l'actuelle **Vallée de la Jeunesse**. Au nord de la vallée, un cours d'eau secondaire passait autrefois par le bourg de Prilly pour se jeter dans le Flon.

La vallée de la Jeunesse représente un parc paysager d'exception et un ancien **bassin versant**, avoisiné de deux grands parcs (centres funéraires) et connecté au sud aux rives de Vidy.

La voie verte se situe plus au nord, le long des voies CFF et se connecte à ce **patrimoine de parcs**, par le Chemin de Malley. Un cordon d'arbres à l'emplacement de l'ancien ruisseau, abrite un sentier d'accès à des jardins partagés sur le talus CFF. Ce nœud marque la connexion entre la Séquence de Provence et celle du Martinet. La charte d'aménagement pourra envisager de valoriser **l'usage des jardins**, et d'aménager ce lieu comme espace de repos.

Morges, Parc du Vertou



Lausanne, Coulée Verte du M2 et Vallée de la Jeunesse



Source photos: Maxime Monnier_MAP